

Séance de la soirée du 18 août 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
M. SCOTT McKAY, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION
DES APPALACHES-MAINE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 août 2020 à 19 h
Centre des congrès de Thetford, Salle G-Yves Landry A
755, 9^e Rue Sud
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 AOÛT 2020

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :

SOCIÉTÉ D'EXPANSION PARC PROVENCE INC. (DM2)
MM. GILLES FALARDEAU ET JOCELYN BINETTE..... 4

GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI (DM3)
M. RICK O'BOMSAWIN..... 10

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES (DM16)
M. RENÉ VEILLETTE..... 18

PREMIÈRES NATIONS DE PESSAMIT ET WEMOTACI (DM21)
M. PATRICK BOIVIN..... 25

PAUSE

Mmes MARYSE LESSARD et SYLVIE LEBLANC (DM23)..... 29

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE (DM14)
M. GASTON NADEAU, MAIRE..... 38

COMITÉ DE REVITALISATION BLACK LAKE (DM19)
M. YANNICK BROCHU..... 43

Mme JOSÉE PERREAULT et M. MICHEL VERREAULT (DM15)..... 51

MOT DE LA FIN 64

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 AOÛT 2020 À 13 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer.

Alors, bienvenue à cette deuxième partie d'enquête et d'audience publique sur le Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine par Hydro-Québec. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux en ligne et à la télévision communautaire NousTV de Thetford Mines. Je demande s'il vous plaît aux gens présents dans la salle de bien vouloir mettre en mode
10 sourdine leurs cellulaires et autres appareils électroniques.

Comme vous l'avez probablement constaté, un caméraman de Radio-Canada prend des images de l'audience publique -- il est à l'arrière de la salle, je le vois -- pour l'émission Découverte qui sera diffusée en octobre prochain. Afin de vous prévenir, nous avons également pris soin
15 d'installer une affiche à l'entrée de la salle. Les personnes de l'émission ont eu pour consigne, entre autres, de demeurer discrètes afin de ne pas déranger le bon déroulement de la séance. Sachez que les prises de vue peuvent viser des sujets en particulier, mais aussi la salle en général. Si vous ne souhaitez pas être filmé, n'hésitez pas à le mentionner à Alexandra Barbeau à
20 l'arrière de la salle, qui est notre conseillère en communications ici ce soir, ou directement au micro lorsque vous prenez la parole. Par contre, je vous rappelle que la séance est diffusée sur le Web par le BAPE, et sur NousTV également.

Autre petite précision : je vous informe du fait qu'il y a un décalage d'environ une minute
25 entre ce qui se déroule en direct ici au Centre des congrès de Thetford Mines et ce qui est retransmis sur Internet. Donc, c'est normal.

Je me présente, Michel Germain. Je suis membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et
30 de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné de mon collègue Scott McKay.

Dans la salle, la commission est aidée par l'analyste Amélie Soucy, ainsi que par
35 Madame Monique Gélinas, qui est notre coordonnatrice, ainsi que Madame Line Jobin qui est actuellement en formation, et bien entendu, Madame Alexandra Barbeau, qui est notre conseillère en communications.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés, composée de Michel Filteau -- j'avais le nom de Michel Levasseur, mais c'est plutôt Richard Grenier -- ainsi

40 que, au BAPE, on a Pierre Dufour, Marie-Ève Gendron, et Raphael Sioui, du BAPE, qui sont chargés de la webdiffusion des séances.

Tous les propos de cette deuxième partie seront enregistrés et retranscrits en transcriptions « papier », là, comme on dit, en caractères, par Madame Louise Anne Cegelski. La transcription de la séance de ce soir sera accessible par Internet dans environ une semaine à l'hôtel de ville de Thetford, et également dans le site Web du BAPE.

50 Nous avons tenu, les 21 et 22 juillet derniers, la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet, par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale.

55 Étant donné les circonstances liées à la COVID-19, seules les personnes qui viennent présenter un mémoire ou une opinion sont admises dans la salle, ceci dans le but de limiter au maximum le nombre de personnes simultanément présentes.

60 Le déroulement de la soirée est le suivant : le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Donc, je rappelle que la commission a pris connaissance, a lu tous les mémoires à l'avance, alors, on demande aux gens qui ont des mémoires substantiels d'en faire un résumé. Alors, quand – je vais minuter. Alors, c'est important, l'équité entre les participants, et de maintenir l'horaire, donc, lorsque la présentation va arriver à 12 minutes, je vais aviser les présentateurs qu'il leur reste trois minutes, et conséquemment, leur demander de conclure. Après la présentation, au besoin, la commission échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

70 Huit présentations sont prévues à l'horaire ce soir. Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75 Je mentionne que le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas être, par exemple, diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

80 Veuillez noter que la page Facebook du BAPE vise à informer les citoyens sur les activités
de l'organisme, les différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de
l'information liée au BAPE, et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public
dans son ensemble. Toutefois, tous les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au
présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations
85 et vos opinions sont importantes, et pour que la commission les considère, vous devez vous
rendre sur le site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

Vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel suivante,
donc : interconnexion-appalaches-maine@bape.gouv.qc.ca. Et si vous allez sur le site Web du
BAPE, bien, vous pouvez aussi avoir l'adresse courriel de la commission.

90 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous
l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou
de désapprobation ne sera acceptée au cours de l'audience.

95 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources,
vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans
sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à
corriger de façon à démontrer des inexactitudes comme une erreur de date ou de quantité, une
fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres,
100 de durée, ou de toute autre donnée ou événement précis. La rectification ne doit pas servir à se
prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter qu'un débat
n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une
personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un autre participant, qui est habituellement
passé après lui.

105 Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à
l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à
intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire
par écrit au cours de la semaine prochaine, notamment lorsque les gens prennent connaissance
110 en détail des mémoires.

Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une
déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la
qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que
115 votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, et
c'est donc anonyme. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous
remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

120 Alors, j'arrive maintenant à la fin du discours. Alors, sans plus tarder, je vais inviter à la table nos premiers participants, qui sont de la Société d'expansion Parc Provence incorporée, donc, Monsieur Gilles Falardeau et Monsieur Jocelyn Binette à s'avancer, donc, chacun pourra prendre place à une table.

125 Donc, une fois que vous vous assoyez, Messieurs, si vous voulez vous présenter?

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SOCIÉTÉ D'EXPANSION PARC PROVENCE INC. (DM2)
M. GILLES FALARDEAU ET M. JOCELYN BINETTE**

130 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je rappelle, donc, le temps alloué pour la présentation est de 15 minutes. Alors...

135 **M. GILLES FALARDEAU :**

Gilles Falardeau...

140 **LE PRÉSIDENT :**

... bonsoir Messieurs; si vous voulez vous présenter?

M. GILLES FALARDEAU :

145 Moi, c'est Gilles Falardeau.

M. JOCELYN BINETTE :

150 Moi, c'est Jocelyn Binette, président de la SEPP.

LE PRÉSIDENT :

Alors, à vous la parole.

155 **M. GILLES FALARDEAU :**

On veut faire juste un petit résumé de notre mémoire. D'abord, Société d'expansion Parc Provence existe depuis 1974, puis est un organisme à but non-lucratif dont la mission est de promouvoir le développement économique du secteur Black Lake à Thetford.

160 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM2))**

Début de la phrase à la page 3 : « *Cet OBNL est administré...* »

Fin de la phrase à la page 3 : « *... du Parc dans le parc industriel.* »

165 **M. GILLES FALARDEAU :**

L'ensemble des terrains se rattachant à ces rues ont été vendus, finalement, cet été.

170 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 3 : « *Considérant que la SEPP...* »

Fin de la phrase à la page 3 : « *... ils sont tous vendus.* »

175 **M. GILLES FALARDEAU :**

Les autres sont tous vendus.

180 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 3 : « *D'ailleurs, il faut noter que...* »

Fin de la phrase à la page 3 : « *... de transport électrique déjà existante.* »

185 **M. GILLES FALARDEAU :**

Il y avait aussi les vents dominants qui viennent de ce côté-là qu'on voulait baisser.

190 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 5 : « *Une première rencontre...* »

Fin de la phrase à la page 5 : « *... longueur de 2,5 km allant du parc industriel au quartier Hamel.* »

M. GILLES FALARDEAU :

195 On possède 2,5 kilomètres de terrain là, la SEPP.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5 : « *Les représentants d'Hydro-Québec ont alors mentionné...* »
200 Fin de la phrase à la page 5 : « *... à 30 mètres la servitude possible.* »

M. GILLES FALARDEAU :

205 À 30 mètres, il ne reste plus de bois en arrière des maisons. Ce n'est pas drôle.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5 : « *La SEPP s'est alors interrogée...* »
210 Fin de la phrase à la page 5 : « *... pour un total d'environ 200 résidences.* »

M. GILLES FALARDEAU :

215 Ça fait que cette ligne-là, elle nuit directement, à 200 mètres -- en dedans de 200 mètres à 200 résidences.

220 La SEPP devra redoubler d'efforts pour être en mesure de vendre les terrains, qui nécessitera davantage de publicité, puis de -- le monde -- pour commencer, le bout de terrain que Hydro-Québec dit qu'ils vont mettre une servitude dessus, bien, l'acheteur ne voudra pas le payer, il va l'avoir pareil. Il ne voudra jamais le payer, tu sais, c'est logique, ça.

225 Ça fait qu'on a eu plusieurs rencontres avec Hydro-Québec. Pour vous donner une idée, le représentant d'Hydro-Québec, à un moment donné, à une question -- on a essayé de discuter, il disait : «*Les pylônes proposés pour les variantes sont trop près de l'aéroport de Thetford.*» Parce qu'on parlait d'une deuxième variante. Parce que là, ils nous ont parlé d'une variante qui traverse le puits de la mine Asbestos Corporation. C'est le pire scénario. Il y a deux autres scénarios que Monsieur Richard Grenier va vous présenter, et puis nous autres, on regardait pour le scénario 2, qui était passer autour de la mine BC, entre les montagnes -- entre le lac Caribou puis la BC, Black Lake, puis sortir à Coleraine, où est-ce que rien ne serait apparent. Mais ça, je vais laisser Monsieur Grenier vous parler de ça.

230

Ça fait qu'on a -- les membres du comité, on a dit : « *Est-ce qu'un rapport a été soumis qui mentionne que ça pouvait nuire à l'aéroport?* » Ils n'ont pas répondu.

235 Ils nous ont dit : «*La Municipalité de Saint-Joseph n'est pas d'accord avec le tracé.*» C'est beau. On a dit : «*Est-ce que la réponse a été donnée par écrit, ou verbalement?*» Ils nous ont dit : «*Verbalement.*» Bon. Ça fait que ça vaut ce que ça vaut.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

240 Début de la phrase à la page 7 : « *Depuis cette rencontre, la SEPP... »*
Fin de la phrase à la page 7 : « *... à ceux proposés par M. Richard Grenier. »*

M. GILLES FALARDEAU :

245 Par contre, la majorité des citoyens était en faveur de la deuxième variante plutôt que de -- la ligne proposée. On a fait une simulation, ici, de photographies, pour montrer qu'est-ce que ça aurait l'air avec la ligne quand on enlève la forêt. C'est -- bien, c'est une ligne.

250 Là, nous autres, ce qu'on dit, à Black Lake, depuis l'avènement des mines d'amiante, c'est certain que les mines d'amiante ont fait vivre la région, mais il y a eu...

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

255 Début de la phrase à la page 9 : « *La perte de deux villages... »*
Fin de la phrase à la page 9 : « *... Black Lake et Thetford Mines. »*

M. GILLES FALARDEAU :

260 Ça, c'était avant que la 112 existe.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

265 Début de la phrase à la page 9 : « *Petit à petit, ces répercussions négatives... »*
Fin de la phrase à la page 9 : « *... est difficile à développer. »*

M. GILLES FALARDEAU :

270 Le territoire est cerné : par les haldes minières, par la BC, par la Lake Asbestos. Il reste juste un coin, on va aller mettre une ligne à haute tension pour fermer complètement, là. Un peu plus on met un globe sur le secteur de Black Lake.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

275 Début de la phrase à la page 10 : « *Notez que la SEPP...* »

Fin de la phrase à la page 11 : « *... et nous sentir bien chez nous.* »

M. GILLES FALARDEAU :

280 À Thetford aussi, il y a l'amiante. Il y a beaucoup de sable -- de rues qui ont été faites avec de l'amiante, il y a beaucoup de remplissage qui a été fait avec des résidus d'amiante. Le secteur qu'on veut développer, c'est à peu près le seul secteur vierge, comme le secteur ici était quand même vierge, là, il n'y avait pas d'amiante, là, ou très peu. Le secteur qu'on veut développer, c'est un des derniers secteurs qui est propre.

285 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 11 : « *La SEPP insiste fortement...* »

Fin de la phrase à la page 11 : « *... sur une longueur de 2,5 km...* »

290 **M. GILLES FALARDEAU :**

C'est déjà délimité, avant que vous donniez votre réponse.

295 Jocelyn?

M. JOCELYN BINETTE :

C'est beau.

300 **LE PRÉSIDENT :**

C'est beau?

305 **M. JOCELYN BINETTE :**

Avez-vous des questions, ou...?

LE PRÉSIDENT :

310 En fait, c'est plus des commentaires. Ce que je pourrais dire, c'est, selon l'horaire des mémoires, on a -- plusieurs présentations vont parler de la situation à Thetford Mines, là. On va avoir l'occasion, entre autres, d'en discuter avec la Ville de Thetford Mines elle-même.

315 Je note intéressante votre analogie, là, au sujet que le quartier -- bien, en fait, le secteur de Black Lake serait, compte tenu de la présence des fosses et des haldes minières partout, au sud, à l'est et à l'ouest, on pourrait dire c'est un peu comme -- la ligne, ce serait un peu comme un couvercle sur la marmite, là...

320 **M. JOCELYN BINETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

325 ... l'allusion que vous faites, là, je trouve que c'est un élément important. D'ailleurs, en première partie de l'audience publique, on en avait parlé avec Hydro-Québec de cette situation-là où on avait l'opposition de la Ville, là, autrement dit -- et, pour nous, comme je dis souvent au BAPE, bien, on allume des lumières -- quand on fait nos rapports, hein, sur certains enjeux, on va allumer des lumières vertes, «OK, ça, c'est beau», des lumières orange, «Il y a des affaires à ajuster», ou des lumières rouges. Donc, ça, c'est plus majeur, en disant : «*Bien, il faudrait trouver une solution acceptable pour ça.*» C'est clair que, compte tenu de l'opposition qu'il y a
330 actuellement, il faut -- pour nous, c'est une lumière rouge.

335 Bien entendu, nous ne sommes pas des spécialistes en tracés de lignes, donc, ce n'est pas nous qui sommes en mesure de trouver le tracé idéal, là, qui pourrait satisfaire le plus possible les gens, mais disons que, pour nous, c'est clairement -- disons, oui, ça ressemble à une lumière rouge, là, cet aspect-là du tracé dans le secteur de Thetford Mines. Et vous pourrez suivre, on aura l'occasion d'échanger sur ces aspects-là avec la Ville de Thetford Mines. Ça vous va?

340 **M. GILLES FALARDEAU :**

Quand vous allez voir Monsieur Grenier, il est ingénieur électrique, qui a travaillé...

M. RICK O'BOMSAWIN :

385 First of all, my name is Chief Rick
O'Bomsawin. I'm here to speak of just a
couple of concerns, and I'm speaking for the
Waban-Aki Nation from Odanak and Wôlinak.
I'm speaking for our traditional people and our
ancestors.

390 As we all know, and as you've read through
this document, that this area is definitely
Abenaki territory. It has been our ancestral
territory for thousands of years. There's burial
395 sites through the areas, there's many artefacts
and things that are still buried and hidden,
secrets that our ancestors have left us to learn
from.

400 We've had great relationships with Hydro-
Québec on this project. Hydro-Québec has
assured us that they will work around the
burial sites, we will do archeology digs to see
where things are. So, this is not our concern.
405 Our concern is the Huron-Wendat Nation
saying that this is an overlapping in part of
their territory. This is clearly not part of their
territory. I am here to speak on behalf of all of
our members, and I say political and
410 traditional. And very seldom, in a First
Nations, they come together.

415 We have a job to do, as First Nations' people.
It's to protect our ancestors, to protect the
land, and to protect the future of our children.
So, one of our biggest concerns is that we will
not allow another nation to take part in our
territory.

*Tout d'abord, je suis le Chef Rick
O'Bomsawin. Je viens vous partager
quelques préoccupations au nom de la Nation
Waban-Aki de Odanak et Wôlinak. Je suis le
porte-parole de notre peuple et de nos
ancêtres.*

*Comme on le sait et comme vous l'avez lu
dans ce document, cette région est sans
contredit un territoire abénaquis ancestral, et
ce, depuis des milliers d'années. Il y a des
lieux de sépultures, des artefacts et autres
objets toujours enterrés et cachés, des
secrets que nos ancêtres nous ont laissés
comme enseignements.*

*On a eu de très bonnes relations avec Hydro-
Québec dans le cadre de ce projet. Hydro-
Québec nous a assurés qu'elle contournerait
les lieux de sépultures et qu'on allait
s'occuper de l'exploration archéologique.
Alors, ce n'est pas ça notre préoccupation.
Ce qui nous préoccupe, c'est que la Nation
huronne-wendat affirme que ça chevauche
une partie de son territoire. Mais ce n'est
clairement pas le cas. Je parle au nom de
tous nos membres, tant sur le plan politique
que traditionnel. Les Premières Nations
s'unissent trop peu souvent.*

*En tant que Première Nation, nous avons un
travail à faire. Protéger nos ancêtres,
protéger la terre et protéger l'avenir de nos
enfants. Et notre principale préoccupation est
de ne pas permettre à une autre nation
d'empiéter sur notre territoire.*

425 In no way do we want to stall this project or
cause any trouble, but we are making it very,
very clear, this is our territory, and if any other
nation decides to get involved, we will stop the
project. I will bring our people out here, we
will do whatever we have to do to protect our
burial sites, our artefacts, the land that is
there.

430 Like I said, in no way -- we believe in this
project. We believe the project is very -- an
important project. We want to help in any way
we can. We want to do this with the fullest of
respect. But we also want respect in return.
435 And the respect of this, this is our ancestral
territory, which you can see through the
documents it's been proven over and over
again. Many of your areas in this area are
named in our language. Our people have
440 been here for thousands of years. We still
have people here. We should be here for
thousands of years to come, and we hope to
share it with everyone and have a good
relationship.

445 So, I'm only here to make it very, very clear
that this is our biggest concern, is this so-
called overlapping. The Huron-Wendats have
no claim to any of this territory. This is clearly,
450 clearly our ancestral territory. And I know I
stress this, but this is what is very important to
us. We have to protect our ancestors, our
land, and our future. And we wish to do that
with Hydro-Québec and with yourselves. We
455 don't want to have problems.

*On ne veut pas retarder le projet ni causer
d'inconvénients, mais nous voulons être
clairs; il s'agit de notre territoire, et si une
autre nation décide de s'en mêler, nous
mettrons un stop au projet. Je réunirai mon
peuple et on fera tout en notre pouvoir pour
protéger nos lieux de sépultures, nos artefacts
et notre terre.*

*Comme je l'ai dit, en aucun -- on croit en ce
projet. On croit que le projet est très -- un
projet important. On veut aider du mieux
qu'on peut et dans le respect le plus total.
Mais on s'attend à du respect en retour. Et le
respect est envers notre territoire ancestral.
Ça a été prouvé à maintes reprises, comme
vous pouvez le voir dans les documents.
Plusieurs régions portent des noms
abénaquis. Notre peuple vit ici depuis des
milliers d'années. On y restera pour des
milliers d'années encore. Et on espère
partager avec les autres et entretenir de
bonnes relations.*

*Je suis ici pour affirmer haut et fort que notre
principale préoccupation, c'est ce soi-disant
chevauchement. Les Hurons-Wendats n'ont
aucun droit sur ce territoire. Il s'agit
clairement de notre territoire ancestral. Je me
répète, mais c'est important pour nous. On
doit protéger nos ancêtres, notre terre et notre
avenir. Et on veut le faire avec vous et avec
Hydro-Québec. On ne veut pas de
problèmes.*

460 And I have to state, I've spoken to my people;
on the archeology digs, on all of these things,
we will have someone standing there
watching. And if we have interference from
another nation, we will stop the project one
465 way or another. I hate to say that, but this is
that important to us. Thank you.

*Et je dois vous dire que j'ai consulté mon
peuple. On aura quelqu'un qui surveillera les
sites archéologiques, entre autres choses. Et
si une autre nation s'en mêle, on trouvera une
façon de stopper le projet. C'est dommage,
mais c'est ça. Je vous remercie.*

LE PRÉSIDENT :

470 Merci pour votre présentation.

Sir, if you will allow me to briefly resume what
you said, I will say it in French.

*Monsieur, si vous me permettez, je vais résumer
brièvement ce que vous avez dit en français.*

475 **M. RICK O'BOMSAWIN :**

Okay.

OK.

LE PRÉSIDENT :

480

Monsieur O'Bomsawin, en résumé, sa présentation, si on la résume, donc,
Monsieur O'Bomsawin rappelle que le territoire visé par le projet fait partie des terres ancestrales
des Abénakis. Il a mentionné qu'ils ont été -- donc, les communautés abénaquises -- ont été en
communication avec Hydro-Québec depuis les tout débuts pour le développement du projet.

485

Alors, Monsieur O'Bomsawin dit qu'ils ont une préoccupation importante en lien avec la
présence ou des prétentions de d'autres nations autochtones sur le territoire, là, entre autres, visé
par le projet. Alors, Monsieur O'Bomsawin dit que ce territoire-là que leur nation occupe depuis
des temps immémoriaux et occupe toujours, qu'ils ont l'intention de protéger leurs droits,
490 notamment, aussi, les sépultures, les sites patrimoniaux. Alors, c'est un aspect qui est essentiel
pour eux, et comme il l'a dit à plusieurs reprises, Monsieur O'Bomsawin a dit qu'ils entendaient
prendre les moyens pour protéger le territoire et aussi rappeler qu'ils n'étaient pas opposés au
projet, mais dans un contexte où, à ce moment-là, que leurs droits sont préservés.

495

Donc, j'ai fait un petit résumé à ce niveau-là.

Ceci aussi, je peux mentionner, ça résume aussi -- c'est important de mentionner que la
nation nous a transmis un mémoire, là, qui va être soumis en ligne, là, que -- le mémoire, le DM3,

500 qui résume -- bien, en fait, il reprend plus en détail les différents aspects que
Monsieur O'Bomsawin a résumés, à ce moment-là, sur ce qu'il vient de dire.

Est-ce que tu as une question -- as-tu une question?

LE COMMISSAIRE :

505 Thank you so much for coming. I think you
made your point very clear. It couldn't be
clearer. I just wanted to make sure, on the
other aspects of your *mémoire*, there's all the
510 -- you mention the archeology; on the fauna,
have your preoccupations been covered with
the discussions you've had up to date with
Hydro?

*Merci de votre présence. Vous avez bien
exprimé votre point. Ça ne peut être plus
clair. J'aimerais m'assurer que, sur les autres
points de votre mémoire, il y a tous les – vous
mentionnez l'archéologie, mais est-ce que vos
préoccupations en matière de faune ont été
abordées avec Hydro, jusqu'à maintenant?*

515 **M. RICK O'BOMSAWIN :**

Yes. Yes. Yes. Like I said, the -- we've had
a very good relationship with Hydro-Québec
through this; okay? They basically have
520 agreed and worked with us very, very well,
and like I said, that's -- our main goal is to
work side by side with the project, but like I
said, our concern is the territory itself, okay, is
the land. Because this is -- this is what we're
525 taught from the time we're kids, that we have
to watch the land, we have to protect it and
make sure that the things are done properly.

*Oui. Oui. Oui. Comme je l'ai dit, les – les
relations avec Hydro-Québec à travers ce
processus ont été bonnes, d'accord? Hydro
était d'accord et ils ont très bien collaboré
avec nous, et comme je l'ai dit, c'est – notre
objectif principal est de travailler en étroite
collaboration sur ce projet, mais comme je l'ai
dit, notre préoccupation, c'est le territoire, OK,
la terre. Car c'est – c'est ce qu'on nous
enseigne quand on est enfants, qu'il faut
prendre soin de la terre, la protéger et
s'assurer que les choses sont faites
adéquatement.*

530 We are quite -- we know we -- we were quite
pleased with how the environmental study
was done, what the impact would be, all of
this. We were quite all right with it all. We felt
535 that they've -- they've accommodated and
worked hard on doing this.

*On est – on sait que – on a été satisfait de la
façon dont l'étude environnementale s'est
effectuée, et quel en serait son impact. On
était en accord avec tout ça. On a senti qu'ils
– ils ont travaillé fort et ont été très
accommodants.*

540 Like I said, the only thing that we run into a
snag on is that, according to what -- I guess
with the Federal Government, they say that
the -- all nations be consulted. And to consult
a nation that does not have any bearing to the
land is against what we believe; okay? It's --
545 you know? So, we think that, in that case, we
don't understand why they were consulted,
because this is definitely clearly not their
territory. It is definitely a hundred percent our
territory, and always has been, all the way up
through Maine, all the way through up to this
550 whole project.

555 So, we were glad that they did consult us and
work, you know, side by side, and we've had
several meetings with them, but it always
came back down to the same thing, saying,
"Well, the Huron-Wendats want to be part of
this. They want to be there. They want to be
part of this project." And, unfortunately, we
can't stand for that; okay? We just can't;
560 okay?

LE COMMISSAIRE :

565 I thank you. I just like need to mention,
though, that you understand the BAPE does
not take...

M. RICK O'BOMSAWIN :

570 Yes.

LE COMMISSAIRE :

575 ... position in those discussions that you may
have, but it is, you know, very well noted, and I
think everyone that needs to hear it will hear it.

*Comme je l'ai dit, le seul petit bémol, selon –
j'imagine qu'avec le gouvernement fédéral, ils
disent que – toutes les nations soient
consultées. Et consulter une nation qui n'a
aucun mot à dire sur le territoire est contre
nos principes, OK? C'est – vous comprenez?
Donc, on pense que, dans ce cas, on ne
comprend pas pourquoi ils ont été consultés,
parce que ce n'est clairement pas leur
territoire. C'est notre territoire à 100 %, et ça
l'a toujours été, jusqu'au Maine, et englobant
tout le projet.*

*Alors, on est bien contents d'avoir été
consultés et d'avoir travaillé avec eux. On a
eu plusieurs réunions, mais on revenait
toujours à la case départ : les Hurons-
Wendats veulent en faire partie. Ils veulent
être présents. Ils veulent participer au projet.
Et, malheureusement, on n'acceptera pas,
OK? On ne peut juste pas, OK?*

*Je vous remercie. J'aimerais juste
mentionner, par contre, que vous comprenez
bien que le BAPE ne prend pas...*

Oui.

*... part à vos discussions, mais on en prend
bonne note, et tous ceux à qui s'adresse le
message l'entendront.*

M. RICK O'BOMSAWIN :

Yes.

Oui.

580

LE COMMISSAIRE :

Thank you so much.

Merci beaucoup.

585

M. RICK O'BOMSAWIN :

I'm fully aware that you don't actually make that decision; okay? I'm aware of that. I just wanted to come to reinforce the Abenaki Nation's position on this -- on the project; okay?

Je suis bien au fait que ce n'est pas vous qui prenez la décision, OK? J'en suis conscient. Je voulais simplement réitérer la position de la Nation abénaquise sur -- sur ce projet, OK?

590

LE COMMISSAIRE :

Well, thank you so much.

Bien, merci beaucoup.

595

M. RICK O'BOMSAWIN :

Thank you.

Merci.

600

LE PRÉSIDENT :

Thank you. Although we don't take any position on that topic, anyway, we intend to ask questions...

Merci. Quoique nous ne prenons pas position sur cette question, de toute façon, on a l'intention de poser des questions...

605

M. RICK O'BOMSAWIN :

Yes.

Oui.

610

LE PRÉSIDENT :

... to Hydro-Québec and the Ministry of the Environment. We wish to better understand what is going on about the consultation of...

... à Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement. On veut mieux comprendre la consultation avec les autres Premières...

615

620 ... other First Nations. So, our questions will be made public, and also the answers that we will receive from Hydro-Québec and the Ministry of the Environment.

... Nations. Alors, nos questions seront publiques, ainsi que les réponses que nous recevrons d'Hydro-Québec et du ministère de l'Environnement.

M. RICK O'BOMSAWIN :

625 Okay. Yes.

OK. Oui.

LE PRÉSIDENT :

630 So, you will be able to follow up.

Vous serez donc en mesure de faire le suivi.

M. RICK O'BOMSAWIN :

635 Okay. Perfect. Thank you.

OK. Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

640 So, I thank you very much for your brief.

Alors, merci pour votre mémoire.

M. RICK O'BOMSAWIN :

645 I thank you. I thank you very much.

Je vous remercie. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

650 You're welcome.

Je vous en prie.

655 Alors, comme j'ai mentionné tout à l'heure, alors, c'est certain que cette question-là, la commission ne peut pas trancher, bien entendu, mais il n'en demeure pas moins que la commission veut en savoir plus long et prévoit adresser des questions à Hydro-Québec et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur ces aspects.

655 Donc, Hydro-Québec, bien entendu, c'est l'initiateur du projet. Du côté du ministère de l'Environnement, on parle toujours de -- les jugements de la Cour suprême parlent de -- je dirais l'honneur de la Couronne, qui dit que le gouvernement doit consulter les nations autochtones et tenter de les accommoder, si on résume ça, là. Le jugement est beaucoup plus long. Dans le cas des projets assujettis à la procédure, donc, le représentant de la Couronne est le ministère de

l'Environnement, alors, c'est pour ça que c'est à lui qu'on va poser la question pour en savoir plus long sur la situation.

660 Alors, ceci étant dit, nous allons maintenant aller à notre troisième participant, qui est la Direction de santé publique Chaudière-Appalaches, Monsieur René Veillette. Donc, je vais l'inviter à s'avancer, il est là.

Bonsoir, Monsieur Veillette.

665

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES (DM16)
M. RENÉ VEILLETTE

670 **M. RENÉ VEILLETTE :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

675

Bienvenue, et à vous la parole.

M. RENÉ VEILLETTE :

680 J'ai une présentation. Alors, est-ce que c'est possible de...?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Support visuel DM16.1. Il était indiqué dans nos remarques.

685

M. RENÉ VEILLETTE :

690 Merci beaucoup. Alors, bonsoir, Messieurs les Commissaires. Ce qu'on veut faire ce soir, c'est de vous présenter un résumé, tant à la commission qu'à la population, pour les gens qui n'auront pas l'occasion de lire le mémoire qu'on a déposé au BAPE comme tel, et présenter essentiellement les trois principaux aspects sur lesquels nous nous sommes basés pour évaluer le projet, là, de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine.

695 Alors, le plan de présentation -- prochaine diapo, s'il vous plaît -- le plan de la présentation, c'est d'abord d'aborder l'aspect « amiante », qui a été un des critères importants, les champs électromagnétiques, et le troisième aspect, l'acceptabilité sociale, pour, par la suite de la présentation de ces trois points-là, vous présenter la position de Santé publique de Chaudière-Appalaches.

700 Prochaine diapo. Donc, si on regarde l'exposition à l'amiante, au cours de la première partie des audiences du BAPE, il y a une question qui a été adressée par la commission au ministère de la Santé afin de connaître, là, les précautions et les exigences pour la réalisation des travaux sur des sols qui sont susceptibles, là, de contenir de l'amiante le long du tracé. Alors, comme il y avait des volumes qui étaient relativement importants de déblais contaminés à l'amiante, on n'a pas eu
705 d'autre choix que de prendre le temps d'analyser la situation.

Alors, les volumes estimés par Hydro-Québec de déblais contaminés à l'amiante sont importants, comme je l'ai mentionné. Hydro parle de 18 000 mètres cubes pour ce qui est du poste des Appalaches, et de 12 000 mètres cubes pour la construction des pylônes. Donc, on
710 comprend bien que ce seront les travailleurs qui vont être au premier plan et qui vont être d'abord exposés, et pour ce qui est des milieux de travail, bien, on souhaite rappeler, là, que c'est la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité du travail, là, la CNESST qui va être avisée de l'ouverture de chantiers et qui va procéder avec les mesures à mettre en place comme telles.

715 Par ailleurs, comme on entrevoit la proximité de construction de pylônes à proximité de résidences, bien, c'est la Direction de santé publique qui, à ce moment-là, devient responsable. Alors, tout dépendant du tracé final qui sera retenu dans le présent projet, il pourrait y avoir des déplacements de déblais amiantés qui seraient à proximité de résidences et qui, si, effectivement,
720 la caractérisation du sol qui est à faire de ces emplacements-là révèle effectivement la présence d'amiante, il faudra effectivement mettre en place des mesures pour assurer la protection de la population.

Alors, comme je le disais, dans la mesure où, effectivement, le tracé final sera celui qui
725 longe le quartier résidentiel de Black Lake et que les caractérisations de sol démontrent la présence d'amiante, c'est sûr que la Santé publique va exiger du promoteur qu'il informe effectivement les citoyens concernés du début des travaux, ainsi que de la nature, là, des déblais excavés. Deuxièmement, on va exiger du promoteur qu'il demande aux résidents dans ce secteur-là, en période estivale, de fermer les fenêtres les plus exposées aux poussières et de ne
730 pas circuler, bien sûr, dans leur cour arrière durant toute la durée des travaux.

735 Troisième mesure, c'est qu'on va demander également au promoteur de faire usage
régulièrement d'abat-poussière durant les travaux, pour réduire le plus possible la ré-émission de
fibres d'amiante dans l'air à proximité des résidences. Et finalement, une dernière mesure qui sera
demandée au promoteur, c'est de dresser un périmètre de protection tout autour du chantier de
construction, pour tenir les citoyens, là, à bonne distance, et éviter l'inhalation, là, de fibres
d'amiante, comme on a vu dans d'autres projets, là, qui, malheureusement, les citoyens se
tenaient beaucoup trop près des travaux qui étaient en cours et qui les mettaient à risque.

740 C'est sûr que le risque amiante, on l'éliminerait dans la mesure où on choisirait le tracé
alternatif qui passerait davantage sur d'anciens sites miniers, et là, on est très loin des proximités,
donc, la Santé publique n'aurait pas autant de préoccupations dans un contexte comme celui-là.
745 Mais c'est sûr que, pour nous, dès qu'il y a présence d'amiante près des résidences, que ce soit
dans un milieu de travail ou pour la population, on doit demeurer vigilants pour mettre en place, là,
les mesures de prévention et de protection, là, qui s'imposent. Et tout ça repose sur -- je dirais les
grands paramètres généraux de l'Organisation mondiale de la Santé. Je les ai repris sur la diapo
qu'on a actuellement. Essentiellement, ce que ça dit, c'est que l'exposition à l'amiante, ce n'est
750 jamais sans risque. Les risques de cancer augmentent même lorsque le niveau d'exposition est
très faible, et toutes les formes d'amiante sont cancérigènes pour l'homme, et qu'on doit veiller à
maintenir l'exposition au niveau le plus bas possible. Alors, c'est sur ces bases-là, ces grands
paramètres généraux là de l'OMS qu'on se dit, dans la mesure où, effectivement, il y aura des sols
contaminés à l'amiante près de résidences, il faudra prendre les mesures pour protéger la santé
de la population.

755 Prochaine diapo. Ça nous amène au deuxième élément d'analyse d'évaluation de ce projet.
C'est les champs électromagnétiques. Ça faisait partie d'une préoccupation importante de la part
de la population, et particulièrement des riverains, là, des installations électriques.

760 Dans le présent projet, on a deux types de champs électromagnétiques, les alternatifs et les
champs électromagnétiques continus. Il faut savoir que la majorité des lignes électriques d'Hydro-
Québec sont en courant alternatif et produisent des champs alternatifs, mais dans le projet de la
ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, il s'agit d'une ligne à courant continu, et qui va
émettre des champs électromagnétiques continus.

765 On a fait une analyse pour les deux types de champs, et on en est venu à la conclusion que
peu importe le type de champ dont on parle, il n'y a pas véritablement d'effet anticipé sur la santé
pour ceux qui habitent à proximité des lignes électriques.

770 Prochaine diapo. Maintenant, ce sur quoi on s'est basé pour émettre cet avis-là, pour que
les gens comprennent bien que ça n'a pas été fait en l'air, on a retrouvé -- on a regardé ce qui

775 s'est fait dans la littérature, et le ministère de la Santé a créé un comité scientifique en 2014 qui portait essentiellement, là, sur les champs magnétiques émis par les lignes électriques. Et ce rapport-là s'intitulait, là, « *Position des autorités de santé publique sur la gestion des champs magnétiques émis par les lignes électriques* ». La conclusion du rapport était à l'effet que l'évaluation de l'ensemble des éléments de preuve ne permettait pas de conclure qu'il y avait présence d'effets néfastes à la santé à la suite d'une exposition, là, aux champs électromagnétiques émis, là, par les lignes électriques.

780 Il faut remarquer que cette position-là, québécoise, était tout à fait en accord avec des organismes nationaux comme Santé Canada, et également avec des organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé.

785 Mais comme ces données dataient déjà de 2014 et que la science peut évoluer très rapidement, avant de se présenter devant le BAPE, on a quand même regardé s'il y avait quelque chose de plus récent, et on a trouvé un comité d'experts français qui s'est réuni juste avant les années 2019, mais qui a émis son rapport en 2019, et un rapport qui portait, là, sur les effets sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques. Et la conclusion de ce comité scientifique français là qui avait fait une revue exhaustive des dernières années, là, de la littérature scientifique, arrivait aux mêmes conclusions que ceux du comité québécois, à savoir, là, qu'il n'y a pas présence d'effets néfastes à la santé suite à une exposition aux champs électromagnétiques.

790 Mais dans les deux comités, que ce soit le comité québécois ou encore le comité français, il se dégage quand même une certaine prudence, où on recommande une vigie scientifique. Une vigie scientifique, c'est tout simplement de suivre la littérature scientifique sur les champs magnétiques, parce que surtout et principalement dans les études avant les années 2010, il y a eu effectivement certaines suspicions qui ont été levées au regard, là, de la leucémie infantile et les champs électromagnétiques, et ça, on n'a pas réussi, à ce jour, à démontrer le lien, mais on ne peut pas, selon les experts que je vous ai cités précédemment, exclure cette hypothèse-là.

800 Alors, voilà essentiellement pour les champs électromagnétiques. Pour les champs électromagnétiques statiques -- prochaine diapo -- Hydro-Québec a évalué le champ magnétique naturel à Thetford Mines à 53 microTeslas. Je demanderais peut-être juste qu'on fasse suivre la prochaine diapo, si c'était possible. Merci beaucoup.

805 Alors, Hydro-Québec évalue que, indépendamment, s'il n'y avait aucune ligne électrique, le champ magnétique naturel qui est présent à Thetford Mines est de l'ordre de 53 microTeslas. Si on évalue le champ magnétique de la ligne éventuelle qui va être posée, à quelques mètres, là, du centre de la ligne, à son maximum, il est estimé, là, que le champ magnétique serait de 61 microTeslas. Alors, on comprend qu'un champ magnétique maximal de 61, par rapport à 53

810 qui est le champ naturel, serait trop faible, là, pour provoquer quelconque effet, là, sur le corps
humain, puisque la valeur est essentiellement tout proche, là, du champ magnétique naturel.

LE PRÉSIDENT :

815 Excusez-moi, Monsieur Veillette, pour indiquer, il vous reste trois minutes.

M. RENÉ VEILLETTE :

820 Oui. Donc, au final, tant pour les champs magnétiques alternatifs que les champs
magnétiques statiques, il n'y a pas d'effet anticipé, là, sur la santé.

825 Le troisième élément, c'est l'acceptabilité sociale. Il y a deux tracés. Il y a celui d'Hydro-
Québec qui est derrière les lignes -- le quartier résidentiel de Black Lake, et l'alternatif qui passe
sur d'anciens sites miniers. On l'a dit tout à l'heure, un peu plus tôt, les consultations publiques de
2020 ont bien démontré qu'il y avait une bien meilleure adhésion de la population au tracé
alternatif comme tel. Essentiellement, tout ça était dû, là, à l'aspect visuel, là, de la future ligne,
comme l'ont mentionné les premières personnes qui sont venues vous voir.

830 Alors, la Santé publique est favorable à tout ce qui permet d'atténuer les effets à la santé,
des impacts psychologiques, des impacts sociaux et des impacts économiques. Les impacts
économiques, entre autres, ont été mentionnés, là, par les premiers interlocuteurs, qui ont fait
valoir, effectivement, qu'il y a des citoyens qui craignent pour la baisse de la valeur de leur maison,
puis la Municipalité de Thetford craint d'avoir de la difficulté à pouvoir développer effectivement ce
835 territoire-là comme tel, et il s'agit là d'un enjeu d'aménagement du territoire auquel il faut
s'adresser.

840 Alors, la position de la Direction de santé publique, en conclusion, après avoir analysé ces
trois principaux critères-là, c'est que la direction ne s'oppose pas à aucun des deux tracés
envisagés. Cependant, elle encourage davantage le projet qui bénéficie de la meilleure
acceptabilité sociale, et ça, afin de réduire les effets psychologiques, sociaux et économiques, là,
et ainsi que leurs effets à la santé. Merci.

LE PRÉSIDENT :

845 Je vous remercie. J'aurais une petite question. Pour les travaux, c'est quoi le périmètre de
sécurité, là, lorsqu'il y a des résidences qui ne sont pas tellement loin? À partir de quel moment il
y a des avertissements qui doivent être donnés aux citoyens, pour dire, par exemple : « *N'allez
pas dans votre cour arrière* »? C'est quoi la distance de sécurité qui est recommandée?

M. RENÉ VEILLETTE :

850

Il n'y a aucune distance, à notre connaissance, qui est émise. Dans le projet actuel, il faut voir que c'est des travaux qui vont être relativement ponctuels, de courte durée dans le temps. Donc, en prenant les mesures dont on a mentionné tout à l'heure, en demandant aux gens de fermer leurs fenêtres, en n'allant pas dans leurs cours, on permet effectivement d'assurer la

855

LE PRÉSIDENT :

860

Est-ce que ça couvre...

M. RENÉ VEILLETTE :

865

... d'y aller de cette façon-là qu'avec une distance minimale.

LE PRÉSIDENT :

870

... ni plus ni moins tout le secteur Black Lake?

M. RENÉ VEILLETTE :

Non. Les mesures qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

875

Ou seulement 100 mètres, 200 mètres?

M. RENÉ VEILLETTE :

880

C'est tout le quartier résidentiel comme tel. Donc, on déterminera avec le promoteur -- pas tout le secteur de Black Lake, mais disons les maisons qui sont à proximité, je vous dirais, là.

LE PRÉSIDENT :

885

On parle de l'ordre d'une centaine de mètres, on pourrait dire?

M. RENÉ VEILLETTE :

Minimalement, puis pour...

890

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que c'est à...

895

M. RENÉ VEILLETTE :

... plus de sécurité...

LE PRÉSIDENT :

900

... raffiner, puis...

M. RENÉ VEILLETTE :

905

... oui, on peut y aller un peu plus, parce qu'on ne peut jamais évaluer la direction des vents, la force des vents, et ce genre de chose là. On a tendance à mettre un périmètre beaucoup plus important pour s'assurer qu'on protège tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

910

OK. Très bien. Alors, je vous remercie pour les points intéressants que vous nous avez soumis.

M. RENÉ VEILLETTE :

915

Merci.

LE COMMISSAIRE :

920

Merci.

LE PRÉSIDENT :

925

Nous allons maintenant inviter la Première Nation de Pessamit et -- les Premières Nations de Pessamit et Wemotaci, Monsieur Patrick Boivin à s'avancer.

PREMIÈRES NATIONS DE PESSAMIT ET WEMOTACI (DM21)
M. PATRICK BOIVIN

930

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a le support visuel? Oui. Il est là.

935

Alors, bonsoir, Monsieur Boivin. À vous la parole.

M. PATRICK BOIVIN :

940

(S'exprime en langue autochtone). Tout d'abord, j'aimerais...

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM21))

Début de la phrase à la page 2 : « ... *remercier le Grand Conseil...* »

945

Fin de la phrase à la page 19 : « ... *sont également reconnus.* »

LE PRÉSIDENT :

950

Monsieur Boivin, s'il vous plaît, je vais vous demander si vous pouvez conclure. Je vais vous laisser un petit peu plus de temps, mais je vais vous demander de conclure dans les prochaines minutes, s'il vous plaît.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

955

Début de la phrase à la page 19 : « *Hydro-Québec compte exporter...* »

Fin de la phrase à la page 19 : « ... *de façon légitime.* »

M. PATRICK BOIVIN :

960

Je vais y aller pour une dernière page.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 20 : « *Le développement durable vise à répondre...* »

965 Fin de la phrase à la page 20 : « ... *quel que soit leur lieu d'origine.* »

M. PATRICK BOIVIN :

Puis ça continue. Puis ça, ça va être disponible, j'imagine ça va être disponible, là...

970

LE PRÉSIDENT :

Oui, le mémoire va être mis en ligne, donc -- mais vous pouvez conclure, à ce moment-ci, là. Je vais vous laisser conclure.

975

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 33 : « *Les Premières Nations de Pessamit et Wemotaci exigent...* »

Fin de la phrase à la page 33 : « ... *du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec.* »

980

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Boivin, je vous remercie pour la présentation. Alors, c'est bien certain que -- d'ailleurs, vous l'avez mentionné dans le mémoire que la directive sur le projet, donc, c'est un projet de ligne, donc, ce n'était pas un projet de production, qui fait que la directive, Hydro-Québec a traité spécifiquement du projet de ligne, et non des impacts liés à la production hydroélectrique.

985

C'est certain qu'en première partie de l'audience publique, on a posé la question à Hydro-Québec à savoir, bon, la production, donc, c'est Hydro-Québec Production -- ça, c'est important de le mentionner. Des fois, on échange avec les gens -- là, je m'adresse notamment à Hydro-Québec -- tantôt, j'ai parlé qu'il y avait un droit de rectification, alors, le droit de rectification, il existe pour les mémoires, mais il ne faut pas que les gens soient gênés, si les commissaires disent quelque chose d'inexact, le droit de rectification s'applique aussi à ce que les commissaires disent.

990

Mais ce que -- donc, ce qui nous a été expliqué en première partie, c'est que Hydro-Québec Production, effectivement, est le demandeur pour le projet de ligne, et on a demandé, bien, d'où viendrait l'électricité. Alors, ils nous ont répondu : « *Bien, de l'ensemble du parc de production d'Hydro-Québec Production* », qui est essentiellement, autrement dit, de la production hydroélectrique, donc, de tous les barrages, dont ceux que vous avez mentionnés, là, ça, ç'a été confirmé par Hydro-Québec en première partie d'audience publique, là.

995

1000

Si Hydro-Québec dit c'est presque 100 % et pas tout à fait 100 % de la production d'Hydro-Québec Production, pas hydroélectrique, c'est parce qu'il y a un peu de thermique qui existe dans

1005 les réseaux isolés, hein, que j'ai lu, de mémoire, là, il y a aussi, je pense, la centrale au gaz à Bécancour, là, qui produit à l'occasion de l'électricité à partir du gaz naturel, alors, c'est pour ça qu'Hydro-Québec -- mais, pour l'essentiel, ce que je comprends, 99 point quelque pour cent, c'est de la production qui vient de barrages qui sont soit avec des réservoirs ou au fil de l'eau. Alors, on a posé la question, ç'a été confirmé, bien entendu, que c'était l'ensemble du parc de production qui pourrait être mis à contribution pour alimenter la ligne.

1010 Par contre, ceci étant dit, c'est sûr que nous, notre mandat -- nous, on va faire état, dans notre rapport, là, de vos objections en lien avec le projet, mais bien entendu, ce n'est pas à nous, on n'a pas l'autorité, de toute façon, pour trancher sur le bien-fondé de ce que vous soutenez et pour pouvoir trouver un terrain d'entente. Alors, normalement -- d'ailleurs, vous avez fait allusion à
1015 ça, au jugement de la Cour suprême -- si je fais un résumé de ça, ce que -- en « *très résumé* », ce que j'en comprends toujours, c'est, du côté gouvernemental, donc, la question de l'honneur de la Couronne, que ce soit le fédéral ou le provincial, si je résume ça, c'est celui qui peut accommoder les peuples autochtones qui doit les consulter, hein. Donc, c'est comme si -- dans tous les jugements -- il y en a eu trois, quatre -- c'est toujours scindé. C'est celui qui peut accommoder qui
1020 doit consulter au sein du gouvernement.

Là, je l'ai rappelé aussi au début, on sait que, dans le cadre de la procédure d'évaluation, normalement, c'est le ministère de l'Environnement qui est le représentant de la Couronne pour les projets assujettis, alors, c'est lui, normalement, qui approche les communautés autochtones pour
1025 les projets. On sait que, d'un cadre plus général, il y a le Secrétariat aux affaires autochtones, là, qui est le représentant général du gouvernement, bien entendu, mais pour des projets particuliers sur des ministères en particulier.

Alors, c'est un peu un résumé de la situation, pour que les gens comprennent un peu l'état
1030 de la question, là, notamment constitutionnelle, là -- là, je ne suis pas un constitutionnaliste, là, je suis un géomorphologue, mais il reste que j'ai lu les jugements de la Cour suprême, là, donc, en résumé, c'est -- du côté gouvernemental, il y a la question de l'honneur de la Couronne, là, qui est importante dans la notion des jugements, là, qui est exposée dans ces jugements-là. Bien entendu, ce n'est pas nous qui sommes en mesure de statuer ou de conclure, comme je vous dis,
1035 sur vos demandes, là, mais on prend acte de ça et on va rapporter ça dans notre rapport.

M. PATRICK BOIVIN :

L'important, là, c'est qu'on soit entendus.

LE PRÉSIDENT :

OK.

1045 **M. PATRICK BOIVIN :**

J'aimerais juste rajouter qu'il y a d'autres nations qui vont se joindre au mouvement.

LE PRÉSIDENT :

1050

OK.

M. PATRICK BOIVIN :

1055

Notamment les Anichinabés de Pikogan, possiblement d'autres.

LE PRÉSIDENT :

OK. Très bien. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

1060

Alors, nous avons quatre présentations de prévues, et on prévoyait faire une pause, que nous allons faire. Donc, il est 20 h 05. Alors, nous allons faire une pause de 15 minutes, nous allons reprendre à 20 h 20 avec Mesdames Maryse Lessard et Sylvie Leblanc. Donc, à 20 h 20. Alors, on fait une petite pause de 15 minutes.

1065

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 06
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 21

1070

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir. Nous allons maintenant reprendre les présentations des participants. Alors, la parole est maintenant à Mesdames Maryse Lessard et Sylvie Leblanc. Alors, bonsoir Mesdames. Avant de vous laisser la parole, je voudrais juste refaire une petite précision concernant les rectifications, là. J'ai mentionné ça au début du discours. Donc, les rectifications, bien entendu, peuvent se faire en fin de séance, mais bien entendu, aussi, on permet des rectifications par écrit, parce que les mémoires ne sont rendus publics qu'au moment de leur présentation, à chaque séance, autrement dit. Comme, les mémoires de demain, ne sont pas

1075

1080 encore accessibles. En plus de ça, il y a les transcriptions que ça prend un certain délai pour
obtenir les transcriptions, donc, les gens peuvent lire les transcriptions et vouloir faire des
rectifications par écrit sur les transcriptions qui sont disponibles habituellement environ une
semaine après la présente séance, par exemple.

1085 Donc, Mesdames, je vous laisse la parole.

Mme MARYSE LESSARD ET Mme SYLVIE LEBLANC (DM23)

1090 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

Bonsoir.

1095 **Mme MARYSE LESSARD :**

Bonsoir. Je suis Maryse Lessard. Je vous dis bonsoir, Monsieur Germain et
Monsieur McKay. Bonsoir à tous les gens qui s'intéressent à l'environnement.

1100 Alors, moi, je suis résidente du lac Thor, qui est situé non loin du passage de la ligne
d'interconnexion dont il est sujet ce soir. J'habite là, disons, saisonnière depuis 1991, puis en
1996, j'y habite en permanence. Je peux dire que de 1991 à 2012, j'ai habité non loin du
marécage du marais du lac Thor. Alors, je le connais bien. Puis c'est là ma grande inquiétude.
1105 Mes enfants ont grandi en bordure de ce marais-là, à proximité du marécage. On a fait tout plein
de découvertes, on a vu des espèces en voie d'extinction. On a vu toutes sortes de petits
animaux, là, qui intéressent les enfants, puis on a grandi – j'ai élevé ma famille là, puis ma fille, elle
est devenue biologiste. Ça fait que l'environnement au lac Thor, ça me tient, comme on dit,
beaucoup à cœur.

1110 Sur la carte qu'on voit présentement à l'écran, là – j'enchaîne avec les pages du mémoire. Il
y a 53 pages. Je vais résumer beaucoup, finalement. Alors, sur la carte, on voit une ligne noire qui
traverse le bassin versant. Ça se trouve à être le bassin versant de la rivière Bernier, parce qu'il y
avait eu un projet, de 2009 à 2015, justement sur le bassin versant de la rivière Bernier, puis il y a
eu des caractérisations de faites, il y a eu des aménagements forestiers, des habitats protégés
1115 puis améliorés dans tout ce qu'on voit là entouré de la ligne verte, qui se trouve à être la
délimitation du bassin versant. Puis on pourrait dire que la toile, si on veut, qui va le plus à droite,
là, l'embranchement là, ça se trouve à être la rivière Leblanc, avec ses tributaires. Puis c'est là

1120 que la ligne d'Hydro-Québec passe, sur près d'un kilomètre, puis moi, j'y vois un grand danger pour l'état du marais et du marécage, ainsi que des espèces qui y vivent.

1125 Alors, la ligne noire qu'on voit en diagonale, ça se trouve à être, à gauche, la municipalité de Stratford, où on voit que c'est – le lac Thor est plutôt dans le territoire de Stratford, alors que la rivière Leblanc est située, elle, sur le territoire de Stornoway, ce qui fait en sorte que nous, les riverains du lac Thor, bien, à qui on demande des comptes, habituellement, c'est la municipalité de Stratford. Mais dans ce cas présent ici, bien, c'est-à-dire que les – ce qu'on voit, nous, comme les dommages vont arriver dans le ruisseau Leblanc, la rivière Leblanc, puis c'est nous, en bas, au lac Thor, qu'on va en vivre les conséquences.

1130 À la page 5, c'est pris par Google Maps, là – on y va avec, comme on dit, les moyens qu'on dispose – alors, on voit comme une couronne de montagnes. Ça se trouve à être la couronne du massif granitique de Winslow, mais ce qu'on peut voir aussi par le relief, c'est qu'il y a une interconnexion des marais, là. Le lac des Îles, qui est celui le plus près du lac Thor, bien, il se trouve, là, quand son niveau d'eau est en hauteur suffisante, à se déverser en direction du lac Thor.

1135 Sur la page suivante, la page 6, bien, j'essaie de montrer, finalement, les interconnexions entre les divers marais et marécages, qui vont du lac des Îles au lac Thor. Alors, tout ce territoire-là abrite un écosystème très riche et très fragile.

1140 À la page 7, là, c'est une carte topographique qui dit, finalement, la même chose, là, comme – on dirait que les marais se fraient un chemin, une interconnexion entre eux, entre les montagnes. Puis ça, ces marais-là sont connus depuis très longtemps. La population locale allait chercher des bleuets, anciennement, là, on parle dans les années 1800, début 1900, ils allaient chercher des bleuets dans la direction du lac des Îles. Alors, il y a plusieurs histoires locales en lien avec ça, 1145 mais il y a aussi qu'il y avait certaines personnes qui connaissaient très bien ces marais-là, puis que c'est de là que vient l'idée de l'interconnexion, mais aussi, on est à même de constater que c'est un réseau, un réseau complexe de marais et marécages dans le secteur. Donc, les espèces communiquent entre elles, puis ont un lieu de prédilection très vaste pour se développer, ce qui fait en sorte que les caractéristiques qu'on retrouve dans le secteur concordent avec, finalement, les 1150 espèces qu'on a.

1155 On a plusieurs espèces, là, même certaines en danger, comme, par exemple, le petit blongios, qui a été aperçu à plusieurs reprises. On a de l'esturgeon jaune, de la tortue mouchetée. On a l'aigle à tête blanche, puis on a aussi certaines espèces qui ont été déjà identifiées par Hydro-Québec, comme, par exemple, l'écureuil volant. Ça, je peux vous le dire puis vous le

garantir, ça, on en a, oui, puis également les chauve-souris. Alors, ça, ce n'est pas rare qu'il y en a dans les maisons, donc, on est certain.

1160 Ensuite, j'irais à la page 10. Comme je vous dis, j'avance beaucoup. Puis là, moi, ce que j'ai constaté sur les cartes présentées par Hydro-Québec, des cartes qui ont été interprétées, je ne sais pas trop leur façon de traiter les cartes, mais moi, ce que je vous présente, là, ici, c'est une carte tirée de Google Maps, puis j'ai localisé des érablières. On parle de cabanes à sucre. Puis selon mon évaluation visuelle puis l'évaluation des feuilles au sol, bien, j'ai encadré en rouge, là, ce que j'ai vu d'érablières. Mais sur les cartes modélisées, bien, je trouve que les érablières ne sont pas tout à fait situées où elles devraient, en particulier qu'elles sont plus petites que la réalité qu'on constate sur le terrain.

1170 Il faut dire que les cabanes à sucre qui sont présentes sur le territoire, là, j'en ai identifié quatre, je ne possède pas, là, comme on dit, la vérité de tout ce territoire-là, mais je peux vous assurer que les quatre cabanes à sucre identifiées sont réelles, bien, ça fait longtemps que ça n'a pas été exploité. Ça n'en fait pas une érablière qui n'a pas un fort potentiel. Ça fait juste des érablières qui ne sont pas exploitées puis qui sont laissées à l'état naturel, ce qui veut dire que quand on va dans ces érablières-là, ce n'est pas juste de l'érable à sucre qu'on trouve. On trouve une mixité de bois, comme une érablière ancestrale, où on n'aurait pas tout éliminé les essences, exception faite de l'érable à sucre. Alors, c'est ça que je voulais dire sur cette portion-là de l'image.

1180 Les prochaines photos, comme, par exemple, à la page 11, sur les cartes d'Hydro-Québec – puis là, je dis « *les cartes d'Hydro-Québec* », c'est parce que j'ai trouvé les cartes dans leurs – dans les cartes qui étaient présentes dans le – dans tous les documents présentés au BAPE. Là, peut-être qu'ils n'ont pas la paternité, eux autres, de ces cartes-là qu'ils ont présentées, ça appartient à des organismes, puis tout ça, mais n'empêche que, pour en venir, là, il y a des ruisseaux intermittents qui ont été identifiés, mais à ma connaissance, ces ruisseaux-là sont permanents, ils ne sont pas intermittents. Ils coulent à l'année.

1185 Alors, il y en a un qui traverse le chemin Arthur à la proximité de la ligne électrique. C'est lui qui est identifié sur la photo du haut. Plus bas, eux autres, ils avaient identifié un endroit où il y a de l'eau potable, bien, c'est un vieux réservoir qui servait à alimenter en eau courante les chalets situés en aval. La vue suivante, à la page 12, bien, ça, c'est le ruisseau en période d'étiage. Ce n'est pas vieux, les photos, là, c'est comme la semaine passée. C'est la même chose avec la page 13. Donc, ce ruisseau-là, bien, il passe tout près de la ligne électrique, comme on voit sur les cartes, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est à la page 14, parce que ce qu'on peut voir, surtout à la photo du haut, c'est qu'il y a un ruissellement qui s'effectue à même la ligne électrique, et ce ruissellement-là est important assez pour creuser des sillons dans le chemin, puis incidemment, apporter de la sédimentation dans le petit ruisseau qui passe à proximité, et ainsi, ça descend

1195 évidemment dans la rivière Leblanc, puis éventuellement au lac. C'est la même inquiétude que j'ai
à la page 15, où, à la page 15, là, j'ai mis en rouge, là, le cheminement que fait la rivière Leblanc,
puis la rivière Leblanc se termine en delta rendu au lac Thor, puis tout ça, là, à partir de la ligne
électrique jusqu'au lac Thor, c'est un milieu très sensible, très fragile, où on retrouve, là, les
1200 espèces que moi, j'ai identifiées comme exceptionnelles, comme, par exemple, le petit blongios, et
puis la tortue mouchetée, puis il y a d'autres, là, comme j'ai même vu un faucon pèlerin, il y a
toutes sortes de – je ne vais pas tout nommer les espèces, là, mais il y a toute sorte de vie là-
dedans, il y a plusieurs sortes de salamandres, aussi, comme, par exemple, moi, ce que j'ai vu, là,
bien, c'est ça, je vais en parler un petit peu plus loin, ça fait qu'on va arrêter ça là.

1205 Donc, les pages suivantes, bien, on voit encore, à la page 16, la rivière Leblanc qui est
laissée à nu sur toute cette longueur-là. Avec les réchauffements climatiques, l'augmentation des
quantités d'eau de pluie puis de ruissellement, de fonte des neiges, et tout ça, bien, ça apporte
incidemment des sédiments en direction du marécage. Puis là, sur les cartes qui avaient été
produites, je dis toujours par Hydro-Québec, bien, la photo du bas, c'est un barrage de castor qui
1210 est tout près du lac, comme on peut le constater. Mais ça, c'est sur le bras principal de la rivière
Leblanc. Bien, à ce moment-ci, il y a plusieurs barrages de castors qui se rendent, comme ça,
jusqu'à la ligne électrique, pratiquement. C'est un habitat où le castor et le rat musqué sont rois.
Mais sur les cartes, ce n'était pas identifié que c'est l'habitat du castor et du rat musqué. Donc –
1215 bien, moi, je le vois, évidemment, le lac, à partir du lac, là, donc, je le connais à partir de ce milieu-
là. Là, je ne sais pas, moi, les études environnementales, pourquoi qu'ils n'ont pas identifié les
étangs à castor, et tout ça, mais à proximité du lac Thor, les étangs sont de forme plutôt allongée,
là. Ce n'est pas rond. Puis il y a certains endroits où on a des barrages puis des huttes de
castors.

1220 À la page 19, on peut voir, là, le travail, là, d'un castor, puis, en même temps, on voit que
l'eau, là, s'accumule au sol, mais c'est caché par les arbres. On ne peut pas tout voir par une vue
aérienne, autrement dit.

1225 À la page 20, c'est un autre endroit à proximité, mais situé plus, on va dire, au sud, puis c'est
un autre bras du delta. Là, on voit la page 20 -- à la page 21, toute cette ambiance-là du marécage
du marais, puis on arrive à un petit barrage de castor qu'on peut voir sur la photo du bas. Puis à la
page 22, c'est encore un barrage de castor, c'est le même, mais en plus gros plan. Et à la
page 23, bien, c'est la hutte de castor, en haut. Puis, au bas, bien, c'est ça, c'est notre vie, nous
autres, au lac. C'est là qu'on retrouve toute la richesse faunique, là, que moi, je crois qu'avec le
1230 projet actuel, qui pourrait être mise en péril. Parce que les plans des mesures d'atténuation, on a
parlé de coupe d'arbres, et tout ça, bien, moi, ça ne me convainc pas que ça peut être possible de
le faire sans apporter comme une catastrophe majeure à toute la vie qui vit dans tout ce secteur-là,
et qui, en passant, comme je disais au début, ce n'est pas juste la vie au lac, c'est cette vie-là qui

1235 s'établit sur le marécage, mais qui contourne la montagne qui est située plus vers le sud-est, puis qui va jusqu'au lac des Îles.

1240 Puis, à la page 26, bien, on a, là, le fameux delta de la rivière Leblanc. Alors, c'est un petit peu ce que ça représente, là, l'habitat du castor, puis on voit les barrages qui passent, là, quand on fait – on regarde la photo, là, ce qui bloque la rivière à intervalles réguliers, bien, à ce moment-là, ce sont toutes des constructions effectuées par les castors. C'est la même chose sur la page 27, là, j'ai mis des petites flèches rouges.

1245 Ça fait que les pages suivantes, c'est ça, c'est la partie du marécage qui se trouve à être sous les arbres. Mais là, on peut voir la rivière quand même, mais il y a toute une vie là-dedans, là. Ce n'est pas vrai qu'on fait juste des études d'impact sur le corridor de la ligne électrique puis que ça s'arrête là. Il faut penser que tout ce milieu-là que je suis en train de vous montrer, il n'a pas été caractérisé.

1250 Puis, à la page 29, bien, ça nous en dit aussi pas mal sur comment la rivière Leblanc se trouve à être à découvert. Parce que la ligne électrique est là juste au-dessus de la rivière. Puis c'est le seul, ou pratiquement le seul affluent du lac digne de ce nom. Parce que, autrement, c'est des petits cours d'eau en provenance du parc national, puis ils ne sont pas nombreux. Alors, vraiment, notre alimentation, je dirais 95 % se fait par cette rivière-là, et le lac, parce qu'il n'y a pas un gros débit d'eau qui entre, bien, à ce moment-là, ses eaux ne se renouvellent pas souvent. On pense que ça prend certainement plus qu'un an pour que les eaux du lac se renouvellent. Donc, quand on parle d'apport de sédimentation, bien, c'est là que ça a un impact beaucoup plus important, du fait que le lac renouvelle ses eaux très rarement.

1260 À la page 33, bien, ça, c'est la salamandre à deux lignes, en bas. En haut, c'est une lotte. Les lottes, c'était la première fois, cette année, que j'en voyais dans le lac. Puis, en bas, la salamandre à deux lignes, bien, elle, on l'a vue à quelques reprises. Puis à la page 34, je ne me souviens pas du nom, mais c'est une petite salamandre qui a des branchies.

1265 À la page 35, c'est la grenouille crucifère, puis ça, je l'ai prise cette semaine, là, sur ma porte de maison, donc, on voit que c'est un environnement qui est très riche. Mais c'est un environnement, aussi, très fragile. Il y a bâti un équilibre pendant des années, puis ce n'est pas des espèces qui peuvent survivre à des chambardements environnementaux majeurs.

1270 À la page 37 et suivantes, bien, là, c'est la ligne d'Hydro-Québec, pour voir un petit peu à quoi qu'on peut s'attendre de sédiments qui descendent directement à la rivière Leblanc, puis en même temps, ça nous donne un aperçu de la végétation de chaque côté de la ligne. Parce que, à l'origine, là, la ligne électrique, là, ce n'était pas déboisé, là. On peut considérer que la forêt qui est

1275 là passait, puis quand Hydro-Québec a amené sa première ligne, d'après qu'est-ce que je me suis
fait dire, c'était la première avec des pylônes de bois qui datent des années '60, et puis les pylônes
1280 en acier ont été plutôt installés dans les années '90. Mais quand on regarde les cartes que détient
la cartothèque de l'Université de Sherbrooke au sujet du lac, bien, on peut voir l'agrandissement du
marécage. Ça fait que, c'est ça, il y a beaucoup d'eau qui ruissèle à la grâce de Dieu, pas
canalisée. La végétation est coupée au ras du sol, puis à la page, mettons, 42, bien, on peut voir
que ça creuse des sillons – à la page 42 – ou 43? Non, c'est – bien, en tout cas, 44. Alors, c'est
1285 beaucoup d'eau, là, quand il pleut abondamment, ou que le dégel est important, là, comme ça
arrive de plus en plus ces dernières années, on l'a vu avec l'Outaouais, bien, nous, c'est ça qui
descend vers la rivière Bernier – euh, pas Bernier, excusez-moi – bien, aussi Bernier, mais là, je ne
l'ai pas documenté, mais le cas précis de la rivière Leblanc.

1285 Alors, c'est ça, moi, que je dis qui impacte beaucoup sur l'environnement, la préservation
des habitats de ces espèces dont la plupart, il y en a plusieurs de menacées. Alors, les mesures
que j'ai lues, bien, moi, ça ne me rassure pas. Alors, c'était ça que je voulais dire, puis je veux
laisser du temps aussi à Madame Leblanc, qui est biologiste, puis qui a aussi été sur les lieux
1290 depuis quelques années.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

On vous demande – on va vous laisser encore deux minutes, s'il vous plaît, si vous
pouvez...

1295 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

Deux minutes?

1300 **LE PRÉSIDENT :**

... conclure.

1305 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

1310 Merci. Sylvie Leblanc. Je suis là en tant que biologiste, et aussi en tant que citoyenne
préoccupée par les projets de développement d'Hydro-Québec. Dans un premier temps, pour faire
suite à ce que Maryse disait, c'est – j'ai consulté juste une partie des études d'impact d'Hydro-
Québec, celle – la partie faite par BBA, la partie aussi faite par WSP, et puis je – j'ai consulté ça
comme rapidement, je n'ai pas vraiment de temps à consacrer à ça, mais la zone d'étude est très
large. Ça comprend pratiquement le lac Thor, et jusque – d'un bord et de l'autre de la ligne, pas

1315 mal loin, puis je me demande, vu qu'il y a à peu près une dizaine de pylônes, puis quelques-uns qui ont les pieds dans l'eau, pourquoi qu'ils n'ont pas plus exploré du côté de l'élargissement prévu, les impacts en aval des travaux qu'ils projettent, là, dans ce secteur-là, qui est un marécage extraordinaire, plein d'espèces, dont certaines vraiment qui ont des statuts très précaires, ou voire menacés par -- par le fédéral, elles sont reconnues, là. C'est vraiment triste à voir.

1320 À lire ça, Hydro-Québec – c'est ça, moi, que je vais terminer en disant ça, moi, je viens des Îles de la Madeleine; Hydro-Québec, ils sont en train de participer à des projets – ils nous avaient comme promis un genre de câblage sous-marin pour nous relier au réseau d'hydroélectricité, parce qu'ils disent qu'ils ont beaucoup d'énergie, même en surplus, c'est pour ça, selon moi, qu'on fait des pieds et des mains pour vendre de l'énergie aux États-Unis, puis je ne crois pas que c'est des projets super rentables. D'ailleurs, à écouter la première partie du BAPE l'autre jour, voir les gens qui avaient de la misère à défendre leur plan d'affaire, ça m'a beaucoup inquiétée. Si, 1325 vraiment, les projets sont porteurs et pertinents, bien, je n'ai rien contre le développement, mais j'aimerais beaucoup que la commission d'audience publique prenne soin de l'environnement. Parce que là – là, on nous avait promis un câble, mettons, aux Îles, là, astheure, bien, Hydro-Québec, ils disent qu'ils n'ont pas assez de sous pour traverser le câble, le fond marin aurait changé, patati patata, là, ils sont en train d'être partenaires de – ils sont en train de nous planter 1330 une éolienne géante avec des palles, des modèles passé date qui sont très destructeurs pour les oiseaux, pour la santé humaine en matière d'infrasons, puis là, tout d'un coup, ah! ils veulent se tourner vers les gaz naturels liquéfiés, comme si c'était une énergie propre. On fait les dégâts ailleurs, puis nous autres, on – en tout cas, c'est...

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

1340 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

J'aimerais ça que Hydro-Québec se comporte en bon citoyen corporatif, en exemple pour les autres corporations du Québec, et présentement, ce n'est pas ce que j'observe. Ils font des études d'impact en omettant de préserver des milieux extraordinaires, puis en achetant les intervenants à la pièce.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

1350 **Mme MARYSE LESSARD :**

Merci.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

1360 Sur ce point, sur le terrain, ce qu'on a compris, surtout en première partie de l'audience publique, on sait qu'on est très majoritairement en terres privées, donc, je veux dire, les gens qui font les études ne peuvent pas circuler sur les terres privées sans avoir des permissions écrites d'avance, puis ce qui nous a été expliqué, même actuellement, Hydro-Québec est en train, là, de finaliser les ententes pour aller sur les terrains à l'endroit où la ligne passerait. Donc, ce qu'on comprend, c'est les études sont avant tout faites, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, avec des outils cartographiques ou des bases de données, et lorsqu'ils ont déterminé un tracé, bien, Hydro va voir le tracé retenu, on pourrait dire, en fonction des ententes qu'il a avec les propriétaires des terrains. C'est là que la connaissance se fait de façon plus particulière.

1365 Alors, c'est bien certain que, dans ce cas-ci, ce qu'on en comprend aussi, bon, vous les avez illustrés, hein, les gens d'Hydro-Québec sont dans la salle, ils voient la question du lac Thor, mais c'est sûr que nous, on va faire un – dans le rapport, on prévoit faire des chapitres sur la protection du milieu naturel – ce que je comprends aussi, c'est que le secteur du lac Thor, donc – bien, si on prend la ligne dans son ensemble, quand on commence dans la partie nord, bien, le terrain est moins accidenté, plus on va vers le sud, plus le terrain est accidenté, donc, ça veut dire plus la ligne est susceptible d'être sur des terrains en pente, donc, ça laisse à penser qu'il peut y avoir beaucoup de vigilance à avoir de la part d'Hydro-Québec concernant, notamment, les problèmes d'érosion. Vous avez d'ailleurs montré des images. Donc, Hydro-Québec, à ce moment-ci, vous entend, et nous aussi, bien, on va examiner cette question-là, sur un tracé de ligne, une fois que le déboisement, les mesures, bien, il faut éviter d'avoir des problèmes, là.

1370 On a déjà eu des problèmes – Hydro-Québec a déjà eu des problèmes médiatisés il y a un an ou deux, là, je ne me souviens plus exactement quand, dans le coin de Saint-Jean-de-Matha, où il y avait une ligne contestée, Hydro-Québec l'a construite, et pendant les travaux, il y a eu, si je me souviens bien, un bon coup d'eau, là, un orage, et il y a plein de sédiments qui sont descendus dans je ne sais plus trop quel lac, là, mais ça avait été rapidement médiatisé.

1385 **LE COMMISSAIRE :**

C'est le lac Massé.

LE PRÉSIDENT :

1390 Lac Massé? Donc, espérons qu'Hydro-Québec a appris de l'expérience pour la prévention
de l'érosion, puis éviter qu'il y ait des – mais c'est sûr que nous, on a une préoccupation, là, Hydro-
Québec vous entend sur la question du lac Thor, et nous aussi, bien, on va s'assurer, mais comme
je vous dis, ce n'est pas nous qui avons le contrôle. Nous, on essaie d'allumer des sonnettes
1395 d'alarme dans nos rapports, pour dire : « *Bien, là, il faudrait faire preuve de vigilance sur tels
aspects* », particulièrement en milieu forestier accidenté, on sait que quand il y a un orage, là, l'eau
dévale rapidement. Donc...

Mme SYLVIE LEBLANC :

1400 Et aussi, j'ai remarqué qu'on se base, au départ, sur la littérature, ce qui est existant, mais ce
milieu-là ne semble pas avoir été caractérisé. S'il n'existe pas dans les atlas, puis que – tu sais...

LE PRÉSIDENT :

1405 On comprend, ils ne sont pas allés dans – disons qu'il y avait une zone d'étude, ils ont
déterminé un tracé à certaine largeur, ils ne feront pas du terrain systématiquement, disons que la
zone qu'ils regardent fait, je ne sais pas, 1 000 kilomètres carrés, c'est surtout sur des propriétés
privées, donc, on sait qu'ils ne peuvent pas aller sur les propriétés privées sans demander les
1410 permissions aux propriétaires, donc, ils y vont avec les outils disponibles, dans ce cas-ci, bon, bien,
comme je vous dis, Hydro-Québec vous entend, là, concernant le lac Thor.

Mme MARYSE LESSARD :

1415 Mais...

LE PRÉSIDENT :

C'est comme ça que je l'assume.

1420 **Mme MARYSE LESSARD :**

... là, l'estuaire, là, si on peut dire, de la rivière Leblanc, est situé dans le parc national de
Frontenac, alors, ça ne doit pas être si complexe que ça avoir une permission, là.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

1430 Dans le cas des terres publiques, ils peuvent y aller, mais ce qu'on a compris, ce qu'ils nous ont expliqué, c'est une fois que leur tracé est déterminé, après ça, ils vont aller rencontrer les propriétaires, et ils vont aller de façon plus détaillée. Maintenant, comme je vous dis, là, ils vous entendent, là, j'imagine – ils sont dans la salle, d'ailleurs – concernant la fragilité du lac Thor. Et nous, bien, on va aussi examiner les questions sur la préservation du milieu naturel aussi, là, étant donné -- on a des préoccupations liées au milieu humain, on en a entendu tout à l'heure, là, maintenant, on est au milieu naturel. Alors, nous, on va examiner ces aspects-là dans le rapport.

1435 Alors, je vous remercie pour vos présentations.

Mme SYLVIE LEBLANC :

1440 Bien, merci beaucoup.

Mme MARYSE LESSARD :

Merci.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, Monsieur Gaston Nadeau, maire.

1450 Alors, bonsoir, Monsieur Nadeau. À vous la parole.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE (DM14)
M. GASTON NADEAU, MAIRE**

1455 **M. GASTON NADEAU :**

1460 Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Gaston Nadeau, maire de Coleraine.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM14))

Début de la phrase à la page 1 : « *Au nom de la Municipalité de... »*

1465 Fin de la phrase à la page 1 : « *... (lac Caribou et Petit lac Saint-François)... »*

M. GASTON NADEAU :

1470 ... et on a des inquiétudes importantes sur l'érosion qui pourrait survenir, à ce moment-là, vers nos lacs.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « *... et tout ça dans un décor naturel... »*

1475 Fin de la phrase à la page 1 : « *... et sur le visuel du secteur. »*

M. GASTON NADEAU :

1480 Le tracé initial suit le tracé actuel, donc, beaucoup, beaucoup moins de déboisement en secteur de villégiature, donc, moins de risque d'érosion, et l'impact visuel est moindre.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « *Le tracé alternatif vient mettre en péril... »*

1485 Fin de la phrase à la page 1 : « *... pour de nouvelles constructions. »*

M. GASTON NADEAU :

1490 Et la ligne électrique tracé alternatif passerait à proximité du secteur de développement, à environ 75 mètres.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « *Impact visuel. Malgré... »*

1495 Fin de la phrase à la page 2 : « *... c'est celui qui devrait être retenu. »*

M. GASTON NADEAU :

1500 De plus, j'aimerais mentionner que le lac Caribou, c'est un lac de tête. Il est en amont du Petit lac Saint-François et du Grand lac Saint-François, et ce lac-là, il n'y a aucun bateau à moteur à essence qui y est autorisé, donc, c'est un lac qui n'est pas pollué, et on n'aimerait pas que des

travaux à proximité amènent de l'érosion et amènent une pollution – amènent des débris dans ce lac-là.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie pour votre présentation. Je ne sais pas si vous étiez là en début de séance, je pense que oui, bon, les gens viennent, des gens du secteur de Thetford Mines, Black Lake, ils viennent parler du problème que leur pose le tracé proposé, et dans le cas du tracé de rechange, donc, vous êtes opposé au tracé, mais à la connaissance que vous avez du territoire, est-ce que vous pensez que le tracé de rechange d'Hydro-Québec pourrait être, de façon réaliste, optimisé, amélioré pour qu'il vous soit acceptable, ou, à vos yeux...

1515 **M. GASTON NADEAU :**

Bien, actuellement...

LE PRÉSIDENT :

1520 ... c'est certain que ce tracé-là, il n'est pas modifiable?

M. GASTON NADEAU :

1525 Actuellement, le tracé alternatif, de la manière qu'il est proposé, nous, on n'est pas d'accord, parce que, je veux dire, il met en péril, peut-être au niveau – l'environnement de nos secteurs de lacs, et en plus du futur développement près de la rue Fecteau, qui est près du lac Caribou.

LE PRÉSIDENT :

1530 Mais vous ne voyez pas de possibilités de l'améliorer, ce tracé-là?

M. GASTON NADEAU :

1535 Bien, on n'a pas eu de – les seuls tracés qui nous ont été proposés, c'est le tracé initial et le tracé alternatif. On n'a pas eu d'autres propositions de la part d'Hydro-Québec ou de quelqu'un d'autre.

LE PRÉSIDENT :

1540 Donc, éventuellement, s'il y avait d'autres solutions qui étaient regardées, vous seriez ouvert pour les regarder? C'est ça qu'on doit comprendre?

M. GASTON NADEAU :

1545 Bien, peut-être qu'un autre tracé qui serait moins perturbant pour l'environnement de nos secteurs pourrait être viable, mais on n'en a pas eu – ça ne nous a pas été présenté.

LE PRÉSIDENT :

1550 Très bien. Je vous remercie.

LE COMMISSAIRE :

1555 Bonsoir. Merci pour votre présentation. J'ai remarqué, en particulier, vous mentionnez l'impact du tracé alternatif, là, qu'ils appellent la variante, pour les gens du lac Caribou et du Petit lac Saint-François, à cause des deux pylônes, des grands pylônes qui seraient nécessaires pour traverser le trou de la mine, là...

M. GASTON NADEAU :

1560 La mine.

LE COMMISSAIRE :

1565 ... la fosse.

M. GASTON NADEAU :

1570 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1575 Est-ce que vous avez – si ces pylônes-là, par exemple, là, dans le même esprit que le président en termes d'améliorations potentielles ou possibles, est-ce que vous pensez que si ces pylônes-là étaient moins hauts – parce que je sais qu'on a parlé de – que, potentiellement, il y aurait peut-être d'autres endroits pour traverser le...

M. GASTON NADEAU :

Oui, c'est ça...

1580

LE COMMISSAIRE :

... puits de mine, est-ce que des pylônes moins élevés, c'est quelque chose qui irait dans le sens de vos revendications?

1585

M. GASTON NADEAU :

Évidemment, s'ils ne traversaient pas la mine, ils ne seraient pas obligés de mettre de pylônes si hauts, là. C'est ce que l'Hydro-Québec nous a expliqué, là. Peut-être que s'il y avait un autre tracé qui serait différent puis qui aurait des pylônes moins hauts, un impact visuel moins grand, puis surtout – l'impact visuel est bien important, mais c'est surtout le déboisement. Un déboisement qui est – il n'était pas là avec le premier tracé. Là, en prenant le tracé alternatif, on déboise un corridor qui est déjà boisé, qui est – tandis que le premier, initial, on suit une ligne qui est déjà existante, ça fait qu'on déboise une largeur beaucoup moindre, puis il y a déjà une ligne là, ça fait que – comparativement au tracé alternatif, où est-ce que, lui, il y a un nouveau corridor de déboisement qui doit se faire en milieu de villégiature.

1590

1595

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Nous vous remercions.

1600

M. GASTON NADEAU :

Merci beaucoup.

1605

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter Monsieur Yannick Brochu du Comité de revitalisation Black Lake.

1610

Alors, bonsoir, Monsieur Brochu. À vous la parole.

1615

**COMITÉ DE REVITALISATION BLACK LAKE (DM19)
M. YANNICK BROCHU**

M. YANNICK BROCHU :

1620

Bonsoir, Monsieur Germain. Bonsoir, Monsieur McKay. Merci pour l'accueil ce soir. Alors, bien, je me présente, Yannick Brochu, président du Comité de revitalisation Black Lake. Juste avant, peut-être, de passer à la position du comité sur l'interconnexion Appalaches-Maine, je prends peut-être une minute juste pour dire on est qui, effectivement, le Comité de revitalisation Black Lake.

1625

Dans le fond, nous, on est -- c'est un comité qui a été créé, c'est un comité essentiellement de bénévoles qui a été créé en 2013, suite à -- étant donné que le secteur de Black Lake subissait beaucoup de difficultés, autant sociales, communautaires, économiques, bon, suite, entre autres, à l'effondrement de la route 112 qui nous avait coupé d'une partie de la MRC. On est au sud de Thetford Mines, on est un peu isolés, ensevelis sous les haldes minières, donc, il y a eu un consensus dans la région, entre autres, il y a eu beaucoup d'investissements financiers de la part de la Ville de Thetford, de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs, la Société d'expansion Parc Provence, qui ont mis en commun beaucoup de sous pour nous permettre d'avoir un peu un fond de roulement pour démarrer ce comité-là pour essayer de revitaliser notre secteur de Black Lake, étant donné qu'on était un peu en perte de vitesse.

1630

1635

Donc, notre mission première, c'est de favoriser la revitalisation du secteur par l'entremise de projets qui vont répondre aux besoins de la communauté, puis afin de rendre le secteur Black Lake plus attrayant pour les résidents actuels, et surtout d'attirer une future clientèle pour essayer de reprendre notre envol suite aux difficultés qu'on a eues dans les dernières années.

1640

Les projets qu'on fait pour revitaliser, c'est très, très, très varié. Ça va passer de construction d'infrastructures comme un belvédère pour mettre en valeur un point de vue de notre secteur pour le bien de tous, en allant faire des films en plein air pendant l'été pour notre communauté de façon gratuite pour essayer de rassembler nos jeunes, donc, de créer un sentiment d'appartenance, ou tout simplement, des fois, de prendre des commentaires des citoyens, puis de faire les démarches pour eux auprès de la municipalité, là, par exemple, on a fait des -- posé des incitatifs à ralentir dans nos zones scolaires dans le secteur de Black Lake. On trouvait ça dangereux pour les enfants. C'est des demandes des citoyens. Bref, c'est très, très varié comme implication dans le milieu.

1645

1650

Donc, naturellement, on a été très interpellés lorsque la ligne d'interconnexion Appalaches-Maine a été mise de l'avant, le projet, mais naturellement, les citoyens, des fois, on a des

1655 commentaires, donc, c'est un peu au nom de tous ces commentaires-là que nous avons reçus que je viens présenter notre position par rapport au projet.

1660 Tout d'abord, je voudrais dire qu'on n'est pas du tout contre l'idée de la ligne Appalaches-Maine. L'idée, c'est qu'on est conscients que c'est pour le bien-être collectif de tous, les Québécois, Québécoises, c'est vraiment une belle initiative de la part d'Hydro-Québec. Là où, nous, notre objection est majeure, c'est plus au niveau du tracé initial, là, qui vient vraiment détruire une partie de notre développement dans le secteur de Black Lake. Je pourrais vous parler de plein de raisons que j'ai entendues aujourd'hui, là, que ce soit au niveau de l'aspect visuel, que ce soit au niveau de la proximité des résidences, les craintes, fondées ou non, des résidents d'être à proximité de cette ligne électrique, mais nous avons choisi de vous présenter seulement les deux principales raisons, à nos yeux, qui devraient -- tu sais, qui sont les principales, là, qui devraient être retenues.

1670 La première, c'est -- on en a parlé un peu précédemment, c'est la mise en péril de notre développement domiciliaire à Black Lake. On est entourés de haldes minières, ç'a été présenté tout à l'heure, là, que ce soit à l'est, au sud. La seule possibilité d'expansion pour notre secteur, c'est vraiment la partie à l'ouest, là, au nord-ouest, là, dans le fond, exactement où est-ce que la ligne électrique va passer. Donc, c'est sûr que, pour nous, mettez-vous à notre place, le comité de revitalisation, on a l'impression que ça vient enrayer les sept dernières années d'efforts pour essayer de se développer, parce que si un secteur n'a pas la possibilité d'expansion, il est dédié à disparaître à long terme, là.

1680 Dans le fond, je suis conscient qu'il y a déjà une ligne électrique, mais on ne parle plus -- on ne joue plus dans la même ligue, là. On parle, des fois, des pylônes qui peuvent aller jusqu'à 50 -- trois fois la hauteur de ceux actuels. Je ne vous dis pas que c'est ceux-là qui vont être dans le secteur, là, je n'embarquerai pas sur le côté technique, mais c'est certain que ça va -- c'est -- pour les futurs résidents, ce n'est pas un secteur qui va être à privilégier, advenant le cas où le tracé initial va de l'avant.

1685 La deuxième raison, c'est -- je reviens sur nos haldes minières. Je suis originaire de la région. Dans le fond, je suis natif de Thetford. Lorsque j'étais jeune, les mines allaient très bien, c'était très prospère dans la région, c'était notre fierté, c'était notre patrimoine. Aujourd'hui, on est rendu à une autre époque, mais on vit un peu avec les séquelles de ce qui est -- de notre passé. On est entourés de haldes minières. Tous nos projets d'expansion, que ce soit au niveau des projets résidentiels, commerciaux, industriels, ont tous une ombre dans le tableau parce qu'on est près des haldes minières. On ne peut pas rien faire. Dès qu'on veut faire quelque chose, on est pris avec la décontamination, la Santé publique -- c'est très difficile d'exploiter, et comme on vous

l'a dit tout à l'heure, on est encerclés. On est un peu emprisonnés, avec ces haldes minières là, et notre seule façon de s'en sortir, bon, c'est d'aller vers l'ouest.

1695 Où je veux en venir avec ça, c'est que je vous dis qu'on n'a pas de projets possibles avec
des haldes minières, et là, on nous présente un tracé, la variante, qu'on appelle, qui va utiliser ces
haldes minières là. Donc, c'est comme si on convertit un handicap, un gros symbole de poison
dans notre région, en une opportunité de développement inespérée pour notre secteur. Donc,
c'est pour ça que, pour nous, je me dis : « *Enfin, on pourrait les voir d'une façon positive, ces*
1700 *haldes minières là, sans déranger notre développement à long terme, domiciliaire. »*

Personne dans notre comité n'a des compétences techniques pour parler de tracé. C'est
sûr que notre opinion porte sur le tracé initial versus la variante proposée par la Ville de Thetford,
mais je me permets quand même, peut-être innocemment, à proposer, quand on parlait
1705 d'amélioration des tracés, la variante, à nos yeux, n'est pas nécessairement parfaite non plus. Si
on regarde, bon, après – le dernier – dernier bout de contournement va passer près des mines –
de la mine BC, qu'on appelle, là, près de la rue du Lac-Noir dans le secteur de Black Lake. Il y a
vraiment le dernier bout, là, qui vient vraiment frôler le secteur domiciliaire. Et j'adhère à la même
opinion, c'est que je ne veux pas nécessairement qu'on prête au détriment -- le quartier Hamel,
1710 quartier Cité Provence, au détriment du secteur de la Côte, qu'on appelle, pour favoriser le secteur
Hamel et Provence. C'est que, dans ma tête, c'est deux fois le même problème. Par contre, je
trouve qu'il serait beaucoup plus facile d'amener des modifications. Entre autres, le tracé qui
passe près de la rue du Lac-Noir, passe devant les bâtiments miniers. Je ne sais pas pourquoi. Il
y a sûrement une raison logique, mais je me disais : « *Il y aurait sûrement moyen de la faire*
1715 *passer derrière les bâtiments miniers. »* On resterait en secteur minier dans des secteurs
contaminés, puis on aurait l'avantage de s'éloigner des secteurs résidentiels, et à mon avis, ce
serait vraiment une belle amélioration qui pourrait améliorer et augmenter aussi la faveur populaire
en faveur de la variante et de la ligne hydroélectrique.

1720 En conclusion, je vous dirais que :

 Considérant que la variante est à coût comparable – j'ai écouté un peu les premières parties
de l'audience; selon Hydro-Québec, là, on parle de coûts similaires, là, tu sais, dans le fond, il n'y a
pas de différence majeure;

1725 Considérant que la variante préserve le développement domiciliaire à Black Lake, donc,
notre développement, on pourrait avoir un avenir si on opte pour la variante;

1730 Considérant que la variante vient enfin donner un sens positif à nos haldes minières, donc,
on vient de tourner un symbole de poison en un côté positif pour notre avenir; et j'ajouterais aussi

1735 que considérant que la variante reçoive, d'après le sondage que Hydro-Québec a fait au printemps, 75 % de l'appui de la population de notre secteur, il y a seulement 3 % qui se sont opposés fermement, et je serais prêt à parier que, advenant le cas où on faisait une petite modification du tracé avec ce que je vous disais tout à l'heure, en contournant par l'arrière les bâtiments miniers pour s'éloigner du quartier essentiel de la Côté, je ne serais pas surpris que ce 3 % là pourrait disparaître, ou, du moins, devenir encore plus faible;

1740 Alors, le Comité de revitalisation ayant comme mandat un peu de représenter les citoyens de notre secteur, naturellement, on s'objecte catégoriquement au tracé initial. On priorise très, très, très fortement la variante. On trouverait dommage qu'un développement collectif, parce que c'est pour le bien-être de tous les Québécois et Québécoises, soit au détriment de certains citoyens et de l'opinion de certains citoyens de notre secteur.

1745 Alors, bref, en conclusion, je vous dirais que, pour nous, la question n'est pas d'avoir une ligne Appalaches-Maine ou pas, la question est beaucoup plus est-ce qu'on va y aller dans le respect de nos citoyens directement concernés. Alors, on voterait pour la variante, et encore mieux, je vous dirais la variante bonifiée serait vraiment à prioriser, à notre humble avis. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1750 Je vous remercie pour votre présentation. C'est certain qu'on a, demain, en troisième position, la Ville de Thetford Mines qui va venir présenter, demain après-midi, c'est sûr qu'on va pouvoir revenir avec eux sur cette question-là. Mais, ce matin, je lisais des articles, là, en lien avec le fameux décrochement, là, qui a entraîné la fermeture – en tout cas, la destruction d'un tronçon de la route 112, là, je lisais différents articles techniques qui ont été faits par des gens de l'Université Laval, là, qui sont allés investiguer origine, causes et conséquences de ce déversement-là, c'est certain que le secteur qui est voisin de -- anciennement le tronçon fermé de la route 112, est un secteur qui, selon les relevés LiDAR, qui est encore en mouvement. Même, on voit, les relevés LiDAR montrent que si on prend la limite de la fosse originale, après ça, on a la route 112, le terrain bouge à peu près 300 mètres du rebord de la fosse, du rebord original de la fosse, donc, à 300 mètres à l'est, il y a encore eu du mouvement récent de terrain, donc, on peut penser que ce secteur-là est particulièrement problématique, là. C'était quand même un décrochement assez important, là, de millions de mètres cubes de roc, et non de sédiments, là, donc, ce ne sont pas des sédiments – des résidus miniers qui ont bougé, mais carrément le roc de la fosse, là, donc, qui a été probablement fragilisé par les sautages qu'il y a eu, puis la décompression de la roche, là.

1765 Donc, ça, ça paraît un secteur, pour moi, qui – à ne pas approcher des pylônes de ce secteur-là, mais ça fait quand même un secteur qui est très large, si je pars à 300 mètres, donc,

1770 c'est pour ça que, quand je vois, dans ce secteur-là, on approche, à ce moment-là, des zones plus
boisées, et de – dans Saint-Joseph-de-Coleraine, on voit les préoccupations de la Municipalité à
cet égard-là, là, donc, c'est pour ça, vous, vous avez les vôtres...

M. YANNICK BROCHU :

1775 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1780 ... Saint-Joseph-de-Coleraine a les siennes, donc, c'est comment, éventuellement – c'est
sûr que nous, on explorait ça en première partie, on a mentionné, bon, est-ce qu'il y a moyen de
nommer un conciliateur expérimenté en conciliation qui réunirait différentes parties, les différentes
parties impliquées, là, à ce stade-ci -- de façon non limitative, bien entendu, on a la Ville de
1785 Thetford Mines, on a la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, on aurait les propriétaires des
terrains, Provence, le propriétaire de la mine, pour savoir c'est quoi ses préoccupations, mais il
reste que, on peut dire ça, mais d'un autre côté, on ne peut pas, nous-mêmes, créer des attentes à
savoir qu'il va se trouver un tracé idéal, là, hein. Parce qu'on voit qu'il y a des problématiques liées
aux résidus miniers, là.

1790 C'est sûr que la fosse qu'Hydro-Québec veut franchir, je regardais les pylônes, ils sont –
c'est sûr que cette fosse-là est beaucoup moins profonde que la fosse – je pense que c'était – c'est
quoi, c'est la mine de Lac d'amiante, ça se peut-tu, où il y a eu l'effondrement? Elle est moins
profonde, mais quand même, j'ai regardé, les pylônes sont très rapprochés. C'est sûr que, aller
1795 jouer dans des anciens terrains miniers comme ça, mettre des pylônes, à mes yeux, bien, ça veut
dire que ça prendrait des avis d'experts en géotechnique, là, des ingénieurs en géotechnique pour
s'assurer de la faisabilité de toute solution qui serait proposée, là.

1800 Donc, on a beau dire ça dans notre rapport, je ne le sais pas si on est capable de trouver, à
ce moment-là, un tracé idéal, là, en tout cas, au moins un tracé qui pourrait satisfaire tout le
monde. Ça ne veut pas dire qu'on ne traitera pas de ça dans notre rapport, là. C'est un peu
comme la Santé publique disait, le tout, c'est de – au niveau des impacts psychosociaux, là, dans
leur mémoire, parle, quand les gens ont – subissent un impact psychosocial, c'est souvent lié à un
sentiment d'impuissance, de dépossession, en disant : « *Bien, là, je n'ai plus de prise sur la
1805 décision elle-même.* » Mais, néanmoins, il n'en reste pas moins qu'il faut qu'une décision se
prenne sur des bases aussi rationnelles et sécuritaires pour la ligne, là.

Ce n'est pas évident, effectivement, d'emprunter des terrains miniers, quand je regarde cette
question-là. Peut-être qu'il y a moyen d'ajuster le tracé, là, mais on ne peut pas non plus laisser

1810 trop d'espoir, sauf que c'est sûr, pour moi, c'est mieux que les gens tentent de se parler pour trouver une solution, là. À ce stade-ci, ça m'apparaît clair, mais il y a beaucoup de considérants à prendre en compte, là. Et d'ailleurs, bon, demain, je vous invite à suivre les audiences, on va pouvoir aborder d'autres sous-aspects, là, avec, notamment, la Ville de Thetford Mines là-dessus, en lien avec leur mémoire, là, qui va être diffusé demain, là, le mémoire.

1815 Donc, on prend en compte vos préoccupations. Comme on a dit au tout début, les premiers présentateurs, on voit – oui, je comprends que c'est très fatiguant de voir, ça fait comme un couvercle, là, les anciennes mines, puis la ligne pourra faire le – bien, ça fait un chaudron, puis la ligne ferait un couvercle, là. On comprend aussi cette préoccupation-là de la part des gens du secteur de Black Lake, là.

1820

M. YANNICK BROCHU :

1825 En réalité, c'est sûr, c'est – mais je suis très conscient, là, que peu importe le tracé, il n'y a probablement pas de tracé idéal, c'est juste que je voudrais juste – à mes yeux, le projet d'interconnexion Appalaches-Maine n'est pas un projet de survie pour la population québécoise. C'est un projet d'expansion pour une société d'État, et à mon sens, c'est est-ce que – quel est le plus fort dans la balance? Est-ce que c'était le projet d'expansion, et non pas un projet d'autonomie au niveau de l'électricité au Québec, mais plus un projet d'expansion, au détriment d'une population? Donc, la marmite qui se referme dans le secteur de Black Lake, tout est une question de pesée, je suis bien d'accord aussi, mais on a vécu notre lot, mettons, de – comment je pourrais dire – d'amertume avec le passé minier.

1830

1835 Je vous le dis, la variante n'est peut-être pas parfaite, mais au même titre que, une mine, on peut passer, vous me dites, là, du côté où est-ce que la 112 s'est effondrée, mais il y a deux côtés à une mine, puis il y a peut-être – il y a deux côtés au trou. On a passé la 112 de l'autre côté; est-ce qu'elle va s'effondrer un jour? Est-ce que – on ne le sait pas. Donc, dans ma tête, il y a sûrement moyen de protéger l'humain avant l'expansion économique d'une société d'État.

1840

LE PRÉSIDENT :

Et comme on sait, c'est le gouvernement qui va prendre...

1845

M. YANNICK BROCHU :

Tout à fait.

1845

LE PRÉSIDENT :

... la décision sur le projet, là, donc, on ne peut pas présumer de quel côté il va aller, là.

1850

M. YANNICK BROCHU :

Non.

1855

LE PRÉSIDENT :

Mais il reste que, dans le décor, on sait que le projet de ligne d'interconnexion a été mis dans le projet de – il y a un projet de loi 61, le gouvernement a mis à peu près 200 projets, ce sont tous des projets publics, ce projet-là a été mis à l'intérieur de cette annexe-là, donc, il est question de relancer le projet de loi en septembre, si je ne me trompe pas, alors c'est sûr que le gouvernement semble, lui, de son côté, dire : « *Ce projet est important.* » Maintenant, nous, c'est sûr que, projet de loi 61 ou pas, nous, on constate qu'il y a un problème à Thetford Mines, là, hein. Ça, on ne s'en est pas caché en première partie de l'audience publique, et comme la Santé publique l'a dit aussi, il faut que les gens se parlent pour essayer de trouver des solutions viables – en tout cas, la meilleure solution possible. Donc, on...

1860

1865

M. YANNICK BROCHU :

Et, en terminant, je voulais juste – dans le fond, le mot de la fin, c'est juste que la raison pour laquelle je me suis déplacé, aussi, ce soir, c'est que lorsqu'il y a eu le projet initial, Hydro-Québec, en effectuant des pourparlers avec la Ville de Thetford pour un tracé d'une variante, à ce que je sache, on parle du tracé de la Ville de Thetford, mais – à moins que je me trompe, mais ç'a été quand même quelque chose qui a été travaillé en partenariat avec les deux. Donc, avec ce que j'ai entendu ce soir, c'est qu'on a comme deux municipalités qui sont un peu à l'encontre, Saint-Joseph-de-Coleraine, que je respecte leur opinion, parce qu'ils ont une zone de villégiature, on a le secteur de Black Lake, mais il y a comme deux tracés viables. Et je pense que si le sondage qui a été fait, que 75 % de la population du secteur de Black Lake – et, en passant, le monde de Coleraine pouvaient voter aussi, à ce que je sache – il y a quand même 75 % de la population qui appuie la variante. Donc, je me dis c'est non négligeable non plus dans l'histoire, et c'est un projet qui est approuvé par Hydro-Québec, ils ont pris la peine de l'évaluer.

1870

1875

1880

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Mais un sondage, c'est un sondage. Nous, on essaie de voir comment...

1885

M. YANNICK BROCHU :

Tout à fait.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

... réussir à rapprocher les parties, et sans être *ex cathedra*, dire : « *Ah! Bien, oui, il y a un gagnant, il y a un perdant* » -- parce que si on regarde la question du sondage, la méthodologie initiale d'Hydro-Québec s'adressait aux gens qui étaient près du tracé de rechange, comment les gens proches du tracé de rechange -- c'était bien marqué que -- quand Hydro-Québec a fait sa consultation, mais on sait que -- bon, j'ai vu moi-même, sur le site Internet, pendant la consultation, la Ville de Thetford Mines a dit aux gens : « *Allez voter contre la variante (sic)* » -- euh... tu sais, pour -- bien, en fait, contre le tracé initial, mais le mode de consultation s'adressait aux gens qui étaient près de la variante. Bon. Ça fait qu'on peut débattre longtemps de ces questions-là.

1900 **M. YANNICK BROCHU :**

Tout à fait.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Nous, ce qu'on essaie de voir, il y a-tu moyen d'asseoir les gens ensemble, autrement dit, c'est comme je dis, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, la Ville de Thetford Mines, disons les propriétaires des terrains touchés, là, par les variantes, là, pour voir s'il peut y avoir des discussions constructives pour voir s'il y a moyen d'optimiser un tracé pour le passage. Disons que c'est comme à ce stade-ci qu'on essaie de réfléchir, là, qu'est-ce qu'on va écrire dans notre rapport, mais c'est sûr que l'idée, c'est de trouver, idéalement, une solution qui n'a pas un gagnant puis un perdant là-dedans, là, tu sais.

1915 **M. YANNICK BROCHU :**

Tout à fait.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

M. YANNICK BROCHU :

1925 Bien, je vous souhaite de bonnes réflexions, puis on va espérer que notre marmite ne se referme pas sur le secteur de Black Lake.

LE PRÉSIDENT :

1930 C'est ça. Exactement. Merci.

M. YANNICK BROCHU :

1935 Bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

1940 Donc, maintenant, je vais inviter Madame Josée Perreault et Monsieur Michel Verreault à venir s'asseoir à la table – si vous voulez attendre quelques instants pour permettre le nettoyage.

Alors, bonsoir Madame, bonsoir Monsieur. À vous la parole.

1945 **Mme JOSÉE PERREAULT ET M. MICHEL VERREAULT (DM15)**

Mme JOSÉE PERREAULT :

1950 Bonsoir, Messieurs. Premièrement, merci de nous recevoir à cette audience. Donc, je suis Josée Perreault, conseillère municipale du District numéro 1. Je suis résidente du quartier Hamel directement concerné. Je représente les citoyens du quartier Hamel, mais aussi les citoyens du secteur de la Côte, qui est aussi dans mon district.

M. MICHEL VERREAULT :

1955 Bonsoir. Effectivement, merci de nous recevoir ce soir. Mon nom est Michel Verreault. Je suis conseiller municipal pour la Ville de Thetford Mines. Je suis représentant, entre autres, de tous les citoyens du quartier Provence, endroit où est-ce que la ligne va passer derrière ce quartier-là.

1960 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE (DM15))**

Début de la phrase à la page 4 : « *Les résidents de ces trois quartiers...* »

Fin de la phrase à la page 4 : « *... tracé initial proposé de la ligne électrique Appalaches-Maine.* »

1965

Début de la phrase à la page 3 : « *Le projet vise l'implantation...* »

Fin de la phrase à la page 3 : « *... ville centre de la MRC des Appalaches...* »

M. MICHEL VERREAULT :

1970

... dont principalement les deux secteurs que nous représentons.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1975

Début de la phrase à la page 3 : « *La mise en service des nouveaux ouvrages...* »

Fin de la phrase à la page 3 : « *... des préoccupations des milieux concernés.* »

M. MICHEL VERREAULT :

1980

Soit nos citoyens pour nos deux secteurs.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1985

Début de la phrase à la page 4 : « *En juin dernier, nous avons visité...* »

Fin de la phrase à la page 4 : « *... et du secteur de la côte.* »

M. MICHEL VERREAULT :

1990

Les secteurs touchés par la ligne près du secteur de Black Lake.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1995

Début de la phrase à la page 4 : « *Nous avons discuté avec eux...* »

Fin de la phrase à la page 4 : « *... de les représenter au sein de la Ville de Thetford Mines.* »

M. MICHEL VERREAULT :

2000

Et les gens étaient contents qu'on les rencontre, parce qu'on sait qu'il y a des gens âgés qui sont dans ces quartiers-là, et il y a des gens aussi qui ne sont pas habiles pour aller répondre au sondage. Donc, ça faisait leur affaire de nous dire leurs préoccupations.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « *La grande majorité des citoyens...* »

Fin de la phrase à la page 4 : « *... moyennant quelques modifications...* »

2005

M. MICHEL VERREAULT :

... comme il en a été discuté tantôt par les gens précédents.

2010

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « *Seulement sept citoyens sur ceux que nous avons...* »

Fin de la phrase à la page 4 : « *... en ont pris connaissance que cet été, en 2020...* »

2015

M. MICHEL VERREAULT :

... de l'ampleur du projet. Donc, ma consœur Josée va vous faire part des commentaires qu'on a recueillis pendant tout le mois de juin.

2020

Mme JOSÉE PERREAULT :

Certainement. Donc, je vais vous commenter quelques commentaires qu'on a reçus, comme Michel l'a mentionné. Les gens, en majorité, ne veulent pas d'une ligne électrique en arrière de chez eux. Et on sait que la ligne part et fait complètement -- ça descend complètement, toujours en arrière des résidences. Ça empêche carrément le développement résidentiel, plusieurs en ont parlé. Ça a un impact sur la valeur des résidences. Les gens, ils ont peur d'une baisse de valeur.

2025

Ce sont les deux seuls quartiers où il y a possibilité de développement résidentiel dans le secteur de Black Lake. Il n'y a pas d'autre endroit. Pourquoi passer dans un quartier résidentiel quand il y a possibilité de passer ailleurs sans nuire à un développement? « *Nous voulions vendre notre résidence d'ici trois ans pour aller vivre dans une résidence de personnes âgées; avec cette ligne, ça va être plus difficile de vendre.* » « *Je crains les champs magnétiques* », à tort ou à raison. « *Je ne veux en aucun cas que mes enfants jouent près d'une ligne électrique.* » Parce que, dans le quartier Provence, c'est un quartier qui est beaucoup jeune, puis les gens, ils ont peur de ça. C'est les commentaires qu'on reçoit.

2035

Bon. « *Si c'est le cas, bien, moi, je vais vendre ma résidence, mais est-ce que je vais avoir la même valeur?* » « *Je ne veux pas voir ça le soir, quand je suis assise sur ma galerie.* » Parce

2040 que plusieurs citoyens, ils vont l'avoir directement en avant d'eux. « *S'il y a possibilité de la faire ailleurs, c'est quoi l'idée de la mettre près de ma maison?* » « *Nous avons des projets de construction dans une nouvelle rue, possible nouvelle rue du quartier Hamel, mais avec une ligne électrique, on va oublier notre projet.* »

2045 Donc, c'est un peu les commentaires que les gens nous donnent sur le tracé initial.

2050 Par la suite, il y a des gens qui nous laissent des commentaires sur la variante; OK? « *La mine est fermée, donc, ça ne nuit à personne. Ça serait l'idéal. Ça ne nuit pas au développement.* » Il y a des possibilités de modifier cette variante-là pour y apporter – on l'a dit, il y avait – il y a des possibilités. Elle ne passe pas près des résidences. Il y a moins d'impact visuel. Parce que si on parle de nos deux quartiers, de haut en bas, les gens, ils l'ont dans le visage. Tandis que si on parle de la variante, l'impact visuel, oui, il y en a quelques-uns, mais il est beaucoup de moindre importance. Donc, la variante contourne totalement le secteur résidentiel.

2055 C'est, en gros, les commentaires, et il y en a plusieurs, parce que comme Monsieur Verreault l'a dit, on a visité près de 400 résidences et – on y a mis beaucoup de temps, et entendre ce que les gens, ils avaient à nous dire.

2060 Donc, en conclusion...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7 : « *Nous tenons à mentionner que nous ne sommes...* »

2065 Fin de la phrase à la page 7 : « *... le plus possible du secteur résidentiel.* »

LE PRÉSIDENT :

2070 Très bien. Je vous remercie. Dans votre conclusion, vous dites une phrase : « *Selon ce que nous avons compris, même Hydro-Québec se montrait plutôt favorable à ce nouveau tracé* », en parlant du tracé alternatif.

M. MICHEL VERREAULT :

2075 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Étiez-vous là vous-même...

M. MICHEL VERREAULT :

2080

Oui. J'ai été...

LE PRÉSIDENT :

2085

... quand Hydro-Québec l'a présenté?

M. MICHEL VERREAULT :

2090

J'ai été à des rencontres, certaines rencontres – je n'ai pas été à toutes les rencontres. Puis le trajet semblait avoir été travaillé. Monsieur Grenier, Richard Grenier – vous allez en entendre parler, vous en avez entendu parler – avait trois, quatre trajets, et il y avait un trajet qui passait plus spécifiquement sur – près de la mine BC, et qui ne faisait pas – qui ne passait pas au-dessus du plan d'eau, là, le trou qui s'est rempli d'eau, il passait plus vers l'est, et ça semblait – ça semblait plausible. Et même Hydro-Québec, dans une rencontre où est-ce que j'étais, avait dit : « *Oui, on va regarder la possibilité de le faire passer plus à l'est du* » – du trou, là, si je peux appeler ça ainsi, là, du puits, donc, tout nous laissait croire qu'ils – ils nous disaient que leurs ingénieurs étaient pour regarder le tracé, puis que -- il n'était jamais question des deux gros pylônes à ce moment-là. C'est après qu'on a appris qu'il y avait les deux gros pylônes, juste un peu avant le sondage. Mais dans les rencontres, les dernières rencontres, puis même, je peux – demain, la Ville de Thetford, les autres représentants de la Ville de Thetford vont présenter leur mémoire -- toujours cru que le trajet variante était gagnant dans – dans ça.

2095

2100

LE PRÉSIDENT :

2105

Je voulais éclaircir ce point-là. Comme j'ai mentionné tout à l'heure à l'interlocuteur précédent, ce que je regardais, là, la question des résidus miniers puis des fosses, là, avec l'effondrement de la route 112, là, moi, personnellement, je suis juste géomorphologue, je ne suis pas un spécialiste...

2110

M. MICHEL VERREAULT :

Non, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2115

... en géotechnique, mais j'ai des notions de...

M. MICHEL VERREAULT :

2120 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2125 ... mécanique des sols, et aussi de mécanique des roches, là, c'est sûr qu'à prime abord, les deux gros pylônes, quand je les regarde -- c'est sûr que je n'ai pas les plans et devis exacts -- ils sont très proches de la fosse. C'est sûr que cette fosse-là, elle n'est pas aussi creuse que celle qui a causé l'effondrement...

M. MICHEL VERREAULT :

2130 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2135 ... de la route 112, mais quand même, elle est quand même assez...

M. MICHEL VERREAULT :

2140 Escarpée.

LE PRÉSIDENT :

2145 C'est sûr que, dans mes préoccupations personnellement à moi, entre autres, c'est de regarder un tracé faisable au niveau technique, mais aussi au niveau géotechnique, hein, qui serait l'idéal. C'est ça. Parce que moi, je vois des contraintes à gauche puis à droite, là, dans...

M. MICHEL VERREAULT :

2150 Mais...

LE PRÉSIDENT :

2155 ... sur le terrain de la mine British-Canadian, mais qu'est-ce qu'on est capable de faire dedans, bien, je ne le sais pas.

M. MICHEL VERREAULT :

Mais si on tasse les deux gros pylônes en question, effectivement, ils sont près du puits en question, mais si on les éloigne à l'est...

2160

LE PRÉSIDENT :

Ils vont être plus hauts, oui.

2165

M. MICHEL VERREAULT :

... à l'est, selon moi, les mouvements des sols, ça fait 62 ans que je demeure à Thetford...

LE PRÉSIDENT :

2170

Je ne le sais pas quelle marge de...

M. MICHEL VERREAULT :

2175

... c'est...

LE PRÉSIDENT :

... sécurité il faudrait garder, parce que – hein, je faisais allusion tantôt...

2180

M. MICHEL VERREAULT :

Oui.

2185

LE PRÉSIDENT :

... à l'effondrement...

M. MICHEL VERREAULT :

2190

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2195 ... on voit que le sol bouge...

M. MICHEL VERREAULT :

2200 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Euh... en fait, les relevés LiDAR datent de...

2205 **M. MICHEL VERREAULT :**

Mais on est – mais on est...

LE PRÉSIDENT :

2210 ... quelques années, mais je suis convaincu que ça veut dire que ça bouge encore. Au moment où on se parle ce soir...

M. MICHEL VERREAULT :

2215 Oui, mais....

LE PRÉSIDENT :

2220 ... le terrain bouge encore, là.

M. MICHEL VERREAULT :

2225 Mais comme vous avez dit tantôt, le puits de la Lake Asbestos est beaucoup plus profond...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2230 **M. MICHEL VERREAULT :**

... et tous les résidus d'amiante qui ont été déposés plus haut font une pression sur...

2235 **LE PRÉSIDENT :**

C'est l'indice...

2240 **M. MICHEL VERREAULT :**

... la pierre.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

C'est l'indice, oui.

2250 **M. MICHEL VERREAULT :**

Mais si vous allez sur les cartes, vous allez voir qu'il y a de l'espace amplement pour passer des pylônes à l'est du puits de la mine BC – c'est sûr que je ne suis pas ingénieur, puis je comprends, mais de ce que j'ai toujours entendu, de ce qu'on a entendu aussi d'Hydro-Québec et de monsieur Grenier, qui est un ingénieur qui a travaillé pour Hydro-Québec et qui va vous présenter des variantes, ça semble très faisable.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on verra.

2260 **M. MICHEL VERREAULT :**

Oui. Je comprends.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Comme je vous dis, je ne serai pas dans le dossier, là...

M. MICHEL VERREAULT :

Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2270

... mais ça m'apparaît clair que les solutions qui doivent être – qui peuvent être regardées doivent être validées au niveau géotechnique au niveau de la sécurité de la ligne elle-même, parce que si le pylône tombe...

2275

M. MICHEL VERREAULT :

Définitivement. Définitivement.

LE PRÉSIDENT :

2280

Ça m'apparaît être un impératif. Même chose que si on touche le milieu naturel, ça veut dire, à ce moment-là, il faut impliquer le ministère de l'Environnement – si on va dans les secteurs boisés, par exemple, si on déportait la ligne plus vers l'est encore, et on tombe dans le secteur boisé, bien, c'est sûr qu'on tombe encore plus dans le secteur de Saint-Joseph-de-Coleraine, donc, la Ville, elle serait associée à ça, mais dès qu'on va aller dans le milieu naturel, ça veut dire il faut associer le ministère de l'Environnement, et possiblement le ministère de la Faune aussi, en plus des municipalités. Donc, ça veut dire, les tracés qui peuvent être examinés, il peut avoir différents acteurs qui seraient associés à ça...

2285

2290

M. MICHEL VERREAULT :

Mais...

LE PRÉSIDENT :

2295

... pour voir, est-ce que c'est faisable ou pas.

M. MICHEL VERREAULT :

2300

... qu'on déboise un petit peu ou beaucoup, le ministère de la Faune va s'impliquer, le ministère de l'Environnement aussi, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2305

Ça va dépendre – c'est ça. Si c'est – par exemple, si ça passe en plein milieu d'un habitat faunique, un ravage de cerfs de Virginie...

M. MICHEL VERREAULT :

2310 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2315 ... là, il va y avoir les objections du MFP. Si ça l'effleure, bien, là, ils n'auront pas les mêmes objections. Mais ça impliquerait, ça veut dire, dépendamment qu'est-ce qui est regardé, ça impliquerait différents acteurs qui s'assoieraient autour d'une table pour voir qu'est-ce qui est faisable, qu'est-ce qui ne l'est pas; hein?

M. MICHEL VERREAULT :

2320 Je comprends ça.

LE PRÉSIDENT :

2325 C'est un peu ça que ça impliquerait.

M. MICHEL VERREAULT :

2330 Je comprends ça.

LE PRÉSIDENT :

2335 C'est pour ça, à ce stade-ci, on réfléchit, là, qu'est-ce qu'on va écrire dans notre rapport. Pour nous, c'est clair qu'il y a un problème, mais la solution idéale, nous-mêmes, on ne la connaît pas, là, hein. Parce que peut-être ça pourrait être dire qu'Hydro-Québec se résignerait, en disant : « *Bien, finalement, c'est tellement compliqué, on va enfouir la ligne – on va faire une ligne enfouie* », même s'ils nous ont dit en première partie que c'est un projet aérien...

M. MICHEL VERREAULT :

2340 C'est – effectivement...

LE PRÉSIDENT :

2345 ... bien, peut-être il va être à enfouir.

M. MICHEL VERREAULT :

2350 ... ça faisait partie des commentaires des résidents. Et, d'ailleurs, la Ville de Thetford, dans les premières discussions où est-ce que j'étais, quand on a parlé de passer derrière le quartier résidentiel de Provence puis – voyons – Hamel, on a parlé d'enfouir les câbles sous terre, mais on a eu comme réponse que c'était trop dispendieux.

LE PRÉSIDENT :

2355 Mais ça fait partie du – c'est dans le rapport, mais sauf que nous, on ne peut pas trancher la question...

M. MICHEL VERREAULT :

2360 Non. Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2365 ... on est seulement consultatif, mais...

M. MICHEL VERREAULT :

2370 Je comprends. Mais – parce que...

LE PRÉSIDENT :

2375 ... c'est sûr que, pour nous, il y a un problème. Il y a une lumière rouge, là, à Black Lake. C'est clair. Mais on va essayer de voir qu'est-ce qu'on va pouvoir...

M. MICHEL VERREAULT :

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

2380 ... suggérer comme démarche.

M. MICHEL VERREAULT :

2385

Bien oui. Bien oui.

LE COMMISSAIRE :

2390

Puis...

LE PRÉSIDENT :

2395

Vas-y.

LE COMMISSAIRE :

2400

Moi, j'avais une question, peut-être pour Madame Perreault, parce que je suis un peu – comme vous représentez à la fois les gens du quartier Hamel et du quartier de la Côte, et la variante passerait – donc, au lieu de passer dans le quartier Hamel, elle passerait dans le quartier de la Côte, là, il y a l'idée qu'il y aurait potentiellement des améliorations, ça voudrait dire de déplacer, et puis – mais si ce n'est pas possible – j'essaie juste de – juste pour mieux comprendre un peu la dynamique locale, là, comment les gens du quartier de la Côte, eux, voient ça, ce projet-là, la variante, si la variante, elle doit absolument, pour des raisons techniques, là, passer où Hydro-Québec l'a mise là, est-ce que ces gens-là sont prêts à vivre avec ça?

2405

Mme JOSÉE PERREAULT :

2410

Écoutez, les commentaires reçus des gens de la Côte, c'est qu'ils sont quand même très solidaires des gens qu'il y a dans le quartier. Si on parle de Cité Provence aller jusqu'à la fin sur deux point quelque – on a quand même 17 pylônes – de mémoire, 17 – en tout cas, je n'ai peut-être pas le chiffre exact – qui passent directement, tandis que les gens sur la côte, puis ils me le disaient : « *Bien, nous, on en a un, deux, puis* » -- tu sais? Ça fait qu'ils sont capables – ils sont quand même conscients que l'impact de leur côté est beaucoup moins – il y a beaucoup moins d'impact de leur côté qu'un quartier résidentiel où est-ce qu'il en passe 17, là. Donc, c'est les commentaires.

2415

2420

C'est sûr que les gens préféreraient que ça ne passe pas là. Ça, c'est définitivement, tu sais. Parce qu'il y en a un assez gros sur le coin de la rue, mais après ça, ça n'a comme pas un impact dans leur cour arrière. Donc, c'étaient les commentaires qu'on recevait.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2425

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre témoignage.

2430

M. MICHEL VERREAULT :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2435

C'est moi qui vous remercie.

2440

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

2445

Donc, c'était la dernière présentation pour ce soir. On m'avait indiqué, tout à l'heure, à la pause que – des questions de rectifications. Est-ce qu'il y a des gens qui se sont inscrits qui veulent faire des rectifications, à ce stade-ci, verbalement? Alors, si c'est le cas, on inviterait les gens qui veulent faire une rectification à venir s'asseoir. Donc, personne ne bouge? OK. Très bien.

2450

Donc, pour la rectification, je rappelle que, donc, les mémoires de ce soir sont rendus publics ce soir, les mémoires demain vont être rendus publics demain. Il y a également les mémoires qui ne sont pas présentés, on les a pratiquement tous reçus, on va les rendre publics à la fin de la deuxième partie, autrement dit. Donc, ça veut dire – c'est pour ça qu'on permet – beaucoup de lecture à faire, donc, on permet des rectifications par écrit dans les jours qui suivent, y compris au moment que les transcriptions, là, de ce qu'on discute ce soir, vont être diffusées. Alors, c'est pour ça que tout le monde, hein, je rappelle que le droit de rectification n'est pas propre à Hydro-Québec, là, tout le monde qui lit des mémoires ou des transcriptions peut faire, là, c'est ouvert à tous les citoyens, et ça porte sur les mémoires et sur ce que les commissaires disent aussi.

2455

2460

L'important, c'est qu'une rectification ne doit pas susciter un débat. Donc, ça doit être des corrections de faits ou des précisions. Les commissions tolèrent habituellement aussi, bien entendu, des compléments d'information, à la condition que ce soit fait respectueusement. L'important, c'est d'éviter d'attaquer les gens qui viennent présenter des mémoires ou des opinions verbales. Alors, quand on parle de rectifications, là, c'est de ça qu'on parle.

2465

Alors, ceci étant dit, je vais mettre un terme à la séance de ce soir. Nous reprenons demain à compter de 13 h, et nous avons sept présentations qui sont prévues à l'horaire. Alors, maintenant, je vais vous souhaiter une bonne fin de soirée.

2470

LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 h 37

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 AOÛT 2020 À 13 h

2475

Je soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

2480

ET J'AI SIGNÉ :

(s) Louise Anne Cegelski

Louise Anne Cegelski, s.o.